DISCOVRS

OV EST DESCRIT AV VRAY, L'ESTAT DV ROY D'ESPAIGNE : ET DE SES Royaumes, forces, & moyens: Et conſequemment, de toute la Ligue. A ce oppoſé l'Eſtat du Roy, ſes forces & moyẽs: Et des Rois Princes, & Eſtats, Ses amis, & confederés.

Et vn traicté, de l'excellence de la Monarchie Françoiſe. Auec vn Oracle d'inuention Poëtique.

Imprimé Nouuellement.

1590.

SONET.

Si les ligueurs pouuoient auoir la patience
De lire ce discours : ils verroient leurs abus:
En Espaigne n'iroyent pour y rendre les vœus,
Qu'ils doiuent consacrer sur l'autel de la France.
L'autel, c'est nostre Roy qui tout plain de clemance
De bien faire à chascun ne fit onques refus:
Car de vaine grandeur n'estant point desireux
Pour toute oblation ne veut qu'obeissance.
L'Espagnol au rebours superbe, & arrogant:
Cruel, malicieux, execrable, meschant
Ne se contente point d'auoir pour sacrifice.
La vie de plusieurs, qu'il a ia fait mourir:
Car la France il voudroit aussi faire perir.
Mais l'Eternel sera à la fin sa propice.

G. B.

QVATRAIN.

A vn Estat troublé quelque grand Prince illustre
Et requis pour le mettre en son estat heureux,
France s'il fut iamais de Prince valeureux,
C'est Henry de Bourbon, qui se rendra tout lustre.

double Quatrain.

Si le Soleil leuant à peine de rabatre
Le vaporeux brouillars de la terre esleuez.
Il ne faut s'ebahir de nos ligueurs leuez,
Si le Roy d'arriuée à peines à les abatre.

Mais tout ainsi qu'on voit la nue dissipée
Par les rais du Soleil augmentant sa chaleur
Aussi ce Roy monstrant d'autant plus sa valeur
Les dissiperatous du fil de son espée.

l'Autheur.

SONET.

LA France voit icy, renaiſtre ſa franchiſe,
Ses lis deſia fleſtris reprenent leur vigueur,
Aux rais de ce flambeau, dont la diuine ardeur
Eclypſant tout flambeaux, ſa flamme immortaliſe
La ligue en ce tombeau, ſa memoire eternize
Cy giſt ſon premier eſtre, & ſon âge plus meur:
La ligue meurt icy, icy vit ſon erreur
Qui pipeur la paiſſoit d'vne gloire promiſe.
Voicy, voicy la France en ſon eſtre plus beau,
Voicy ſes lis renaiſtre en vn eſtre nouueau,
Voicy le beau Soleil, dont s'auiue leur vie.
Voicy viure la ligue & la voicy mourir
Voicy naiſtre ſa gloire & la voicy perir
Telle vie eſt touſiours de telle mort ſuiuie.

I. Sc.

Le fondement de la Ligue l'Auth.

La ligue ſe modelle en Eſpagne vn chaſteau,
Par vn deſſein en l'air, & par vain artifice:
Au rebours noſtre Roy ſe dreſſe vn edifice
Sur vn plan propre à luy, d'vn deſſein grand, & beau.
La ligue baſtiſſant ſans regle, ne nyueau
N'vſe pour ſon ciment, que de fraude, & malice:
Le Roy pour regle vſant de droit, & de Iuſtice,
Amoliſt ſon ciment de douçeur, au lieu d'eau.
La ligue maçonnant d'vne main engourdie,
Son fondement mal pris au bras humain apuye:
Et ce grand Prince ouurant beaucoup plus dextrement.
Pluſtoſt au Souuerain, qu'aux hommes il ſe fie,
Lequel doncques des deux, le plus ferme edifie?
C'eſt noſtre Roy, qui met en Dieu ſon fondement.

Tresbien batit, qui en Dieu fonde.

SONET.

AInſi qu'vne beauté en beauté nompareille,
Riche en dons de la grace & pleine de douceurs,
Eſpoinçonne l'amour de tout amoureux cœur,
Et les eſprits dormans par ces traits eſueille:
La France auſſi qui eſt du monde la merueille,
Le doux œil de l'Europe, & la perle d'honneur,
Rend tous les Rois voiſins deſireux de ſon heur,
Et chacun pour l'auoir au combat s'apareille.
Le cruel Eſpagnol Roy d'vſurpations,
Tout alteré du ſang de toutes nations,
Sur tous à faict deſſein de s'en rendre le maiſtre:
Mais noſtre grand Henry, luy fera toſt ſentir
Par ſa tranchante eſpée vn triſte repantir,
Se faiſant pour ſeul Roy en France reconnoiſtre.

I. C.

SVR LES MAVVAISES IMPRESSIONS, qui ſe reçoiuent en ce temps.

TRIQVATRAIN.

LE Miroir & le monde à les voir ſe raportent,
Le miroir prend en ſoy, & reçoit tout obiect:
Le monde imprime en ſoy & reçoit tout ſubiect,
Mais les obiects reçeus du miroir ne luy portent
Nul changement en ſoy, & l'oppoſé partant,
L'impreſſion qu'il a, s'en va tout à l'inſtant
Sans que du laid obiect tache luy en demeure.
Le monde autrement prend changement à toute heure,
Enſuiuant le ſubiect, reçeu par iceluy:
Et le ſubiect paſſé l'impreſſion luy reſte,
Et le mauuais ſubiect, outre qu'il le moleſte,
N'eſt iamais ſans laiſſer mauuaiſe tache en luy.

l'Autheur.

DISCOVRS.

CEux,qui en ce Roiaume se sont laisses pratiquer par les autheurs de la rebellion suscitée à l'encontre de nostre Roy, ressemblent vn homme qui regarde à trauers de quelques vitres coulorées, lequel voit toutes choses à luy opposées de la couleur d'icelles: Et vne mesme chose luy apparoist aussi diuersement, que les couleurs se treuuent diuerses. Car de mesmes ceux du coumun, & populaire qui se laissent aueugler, & surprendre par les charmes, & piperies des autheurs de ceste maudite ligue, ne regardent que par les couleurs de leurs pretextes: Et par les vitres coulorées de leurs dessains, & esperãces abusiuemẽt depaintes à leur aduãtage,qui fait,que ne recognoissãt ce qui leur altere le naturel de leur sayne veuë,& aperçeuãce:ils se laissent persuader,

que toutes les choſes qui leur ſont repreſentées, ſont de la couleur qu'on leur a mis deuant les yeux.

Or en ce qu'on les trompe le plus, ceſt en leurs forces, & en leurs moyens, qu'ils leurs deſpaignent grands, & comme on dit, d'vne mouche, font vn Elephant: Car à voir deſcrire ceſte ligue, vous diries à veoir que c'eſt la fraieur du monde. Sur tout quand ils propoſent les moyens du Roy d'Eſpaigne chef d'icelle, ces treſors, authorité, & creance: Il ſemble que ſa puiſſance ſoit plus grande que n'a jamais eſté celle de l'empire Romain. De fait, que quand on met en auant, Ceſt vn des plus grands terriens du monde: Ceſt lui qui a en ſa ſubjection tãt de Royaumes, & ſeigneuries ſouueraines en la Chreſtienté: Ceſt luy qui jouït des treſors des Indes. A voir toutes ſes amplifications, on les trouue d'vne grande parade, & reſonnent fort haut. Qui fait que cela preocupe aiſement les ſens de ceux, qui penſant faire des ſages mondains prenẽt cela pour ſuffiſantes

aparences: en intimide beaucoup d'autres, qui hors de ceſte crainte, n'aportent point d'affection à ce parti: & nourrit d'eſperance ceux, qui s'y embarquent volontairement. Et pour faire mieux receuoir ces perſuaſiõs, par opoſition leur repreſentent les moyens de noſtre Roy, qu'ils ſont ſi petis, qu'a leur dire ce n'eſt rien: Il n'eſt point (diſent-ils) eſtably en Frãce, & n'a point de ſeigneuries hors d'icelle, dont il puiſſe tirer gueres de ſecours: Il n'a point de treſors: Il ne jouït que de bien peu de reuenus. Somme (diſent ils) les nerfs de la guerre luy manquent: Et il n'a d'ailleurs nullement dequoi s'oppoſer aux moyens, & puiſſances d'Eſpaigne. Et qui pis eſt, leur font apprehender de tomber en la ſubjection d'vn Prince, qui n'eſt point de leur religion. Cependant leur deguiſant le naturel des Eſpaignols, & leur inſuportable cruauté, & tiranie: & les incommoditez, & infirmitez de leur Roi, preſt plutoſt de choir en vne foſſe, que de s'eſleuer en plus haut degre d'eſtats qu'il n'eſt.

Toutes ces conſiderations m'ont meu, comme vrai François, muny de la ſcincerité, & affection: qu'vn chacun de nous doit porter au ſeruice de ſon Roy, & au commun biẽ de l'Eſtat, de leuer le maſque qu'on a mis à tant de repreſentations: Et deſcouurant la fourbe de ceux, qui veulent tant deguiſer les choſes, leur faire voir le naturel de chacune d'icelles: Affin que leur jugement n'eſtant point deſceu d'vne fauſſe imaginatiõ, puiſſe ſainement faire ſa function à la conſideration qu'il y faut apporter. Que ſi quelqu'vn à touché, en traitant quelque autre matiere, les poincts principaux de mon ſubject: leur ſommaire ne diminue en rien le profit que pourra faire l'emplification que j'en veux repreſenter. Et laquelle fera ſauorer le ſubject ſelon ſon vray gouſt, n'y ayant point d'autre choſe meſlée qui le puiſſe alterer.

Pour entrer donc au diſcours de mon ſubject, qui eſt de monſtrer que la ligue n'eſt pas ſi bien apuyée de moyens qu'elle ſevante: Et que ce ſeul fondement ſur lequel ils

s'atandent

s'attendent (qui eſt ſur les apparances humaines, auſquelles ils ont ſeulement leur eſgard, au meſpris de la prouidence Diuine) ne leur eſt pas ſi fauorable, qu'ilz penſent. Car au contraire ce ſont ſes apparances qui nous font preuoir la punition de leur folie. Et puis qu'ainſi eſt, qu'ils ſe targant le plus des moyens de l'Eſpagnol, leur chef: & de la force de ſes eſtats, non qu'ilz le facẽt pour affection qu'lz ayent à ſon aduancement. Car ce qu'ilz en font, ce n'eſt que d'vne neceſſité jointe à vn artifice, par le moyen duquel ils s'en veulent ſeruir, comme d'vn rondache, pour parer les premiers coups, qu'on leur pouroit tirer, & garrantis de ceux la, s'ilz ne ſont preuenus d'vn contreartifice, s'en faire vne eſchelle, pour monter au feſte de leur ambition. Tant y a que cela eſtant le moyen le plus fauorable qu'ilz ayent, pour le trouble de ceſt eſtat. Il eſt bon d'vſer de remede qui le peut rendre peu nuiſible qui eſt la cognoiſſance qu'on peut donner à vn chacun de ce qui s'en peut attendre.

Premierement, considerant l'Estat de l'Espagnol: Il faut se mettre deuant les yeux que les Royaumes, & seigneuries que ce Roy tiẽt, ne font pas vn estat vni en vn corps: dont les membres puissent mutuellement tendre à mesme but. Car outre que toute separation rend de soy foibles les choses separees: La plus part des terres du Roy d'Espagne sont si escartees les vnes, des autres: qu'elles ne se peuuent donner que bien peu de reciproque suport. Et puis à regarder la disposition particuliere de ces Estats, & des subjects de chacun d'iceux, on trouuera que chacun à des considerations a part. Chacun à a se garder, & conseruer: l'vn d'vne sorte, l'autre d'vne autre. Et nul d'eux ne peut estre meu qu'a ce qui touche la conseruation de sa patrie, & son propre bien. Et autrement ne sont point subjects d'aider leur Roy, a faire des conquestes, & moins y sont ils volontaires, car la plus part ne sont qu'a contrecœur en la subjection de ce tirant, & ne faut point estimer que la gloire de la nation

les y puiſſe eſmouuoir, quand à la pluſpart. Car eſtant de diuerſes nations, l'vne porte enuie à l'autre, & la paralité ne ſe pourroit accorder à ce que l'honneur en fuſt à vne ſeulle. Ioint qu'vne partie de ces nations, ne ſont pas belliqueuſes, & ſont Inſulaires, & du tout incomodes de nuire à la France. Qui nous doit faire eſtimer que les ſubjectz du Roy d'Eſpaigne ne ſont pas pour ſubuenir a leur Roy au ſecours de noſtre ligue.

Et quand à ce qui regarde aux propres moyens du Roy en chacun de ſes eſtas. Il eſt certain que ſon particulier meſme ne porte pas en la plus part qu'il y a d'en tirer les forces, & moyens qu'il y peut auoir. Car au contraire, il à beſoin d'y en enuoyer ordinerement d'autre creu: ſoit pour tenir en bride les ſubjectz propres, ou pour faire teſte aux ennemis qui luy font la guerre. Et qu'il ne ſoit ainſi, des forces, & moyens de Portugal il n'en peut faire eſtat. Car comme c'eſt vn Royaume nouuellement vſurpé, ſon eſtabliſement n'i eſt pas encores bien fondé.

Aussi y à il danger qu'ils fissent la guerre plutost cõtre luy, que pour luy. Et tant s'en faut qu'il en puisse tirer des forces, qu'il faut qu'il en ait d'estrangeres pour les tenir en subjection, & pour se garder des pratiques de dedans, & des entrepriſes de dehors le royaume. Auquel le Roy de Maroque tend d'vn costé, pour les jnjures qu'il pretẽt que son estat à souffertes des Portugalois, du temps de leur Roy Sebastien: La mort duquel ne la pas assés satisfait, & le pretexte qu'il y alloit pour le secours de l'vn de ses freres, ne luy oste pas son mal talant, quelque petite trefue, que l'Espagnol ayt obtenue de luy. Et de l'autre costé dom Antonio ne luy quitte pas encores son droict, & tout le peuple ne loublie pas. Toutes lesquelles occasiõs font, que le Roy d'Espagne ne peut retirer les finances du pais. Ains faut qu'elles se consommẽt, pour la cõseruatiõ d'icelluy.

Quand à Naples, qui autresfois n'a esté qu'vn royaume auec l'isle de Secille, & maintenant separé, ne peut estre que petit

On ſçait cõbien il eſt ouuert de toutes parts ſoit du coſté de la Romanie, ſoit du coſté de la mer meditarainee, ou du coſté de la mer Adriatique, ou il eſt fort à l'eſtroit entre-deux. Et l'exẽple des voiages que nos Rois ont faict pour le mettre, & remettre en leur obeiſſance, nous monſtre aſſés combien il eſt dificille à garder, & quelles finances peuuent ſorrir du Royaume, lors qu'il le faut cõſeruer par le moyen des garniſons. Comme faict aujourdhuy le Roy d'Eſpagne, qui ne tient ce peuple en obeiſſance, qu'a force de luy ſerrer le mors, de quoy nous faict foy leſmeute aduenue à Naples, durant le regne de l'Empereur Charles, pere de ce Philipes, y voulãt introduire l'Inquiſitiõ. Outre ce qu'il ha à ſe garder de ceux de dehors, meſmes des princes, & eſtats voiſins, enuieux de la grãdeur d'Eſpagne. Ioint le beſoin qu'il à de pouruoir aux journalieres courſes que font ſur ceſte coſte les vaiſſeaux Turquois, & Afriquains. Qui nous donne aſſes dequoy juger de cõbien ce Roy ſe preualoit maintenãt du reuenu de ce Royaume, qui, ſelõ le calcul

qu'on en fait, monte enuiron six cens mille ducats, qui ne suffisent pas bien souuent à la despence qu'il conuient faire dans le Royaume, pour la conseruation d'icelluy, ainsi que plusieurs François qui hantent ce pays ont remarqué. Et au reste, on sçaict que ce Royaume ne fournit pas beaucoup de gens de guerre, & que ce peuple est si las de la domination de l'espagnol, que s'il auoit forces, & moyens, il les employeroit plustot à fauoriser nostre Roy au droit qu'il à en ce Royaume, qu'a ayder l'espagnol à conquester la France.

La Sicile, qui est vne Isle aupres de ce Royaume, en faisant maintenant vn à part, est aussi comprise aux titres de ce Roy. Et à la verité elle le merite bien pour la fertilité d'vne partie de sa terre. Mais aussi le naturel des Siciliens merite bien mieux qu'ilz aient vn tel Roy, qu'est le Roy d'Espagne, pour les garder de faire d'autres vespres Siciliennes, & d'vser de leurs revoltes ordinaires. Or de faire cas de Sicile (comme le temps passé)

il n'y à plus de lieu. Ce petit eſtat n'eſt plus ſi floriſſant, qu'il eſtoit: Siracuze n'eſt point en telle ſplandeur, que jadis: Ce n'eſt plus que le demeurant des ruines paſſees, & le peuple n'eſt plus guerrier. Ce qu'il y a maintenant de natifs de l'Iſle, ne font plus profeſſion que de viure en toute moleſſe, du profit de leur terre, & de quelque petite nauigation qu'ilz font. Car auſſi bien l'Eſpaignol ne ſe fieroit pas en leurs armes, qui faict que les tenant en ſubjection, Il fauſt qu'il aye par meſme moyen le ſoing de conſeruer l'Iſle contre les eſtrangers, & qu'il y tiene des forces ſuffiſantes a ce faire: dequoy il à bon beſoin maintenant, plus que jamais, à cauſe que le Roy d'Algier (ennemy juré de l'Eſpagnol) tient Tunes en Afrique, qui eſt vis, à vis de Sicile, laquelle n'eſt pas ſi couuerte de l'iſle de Malte, que les vaiſſeaux Afriquains ne la puiſſent biẽ aborder. Ce qui tient l'Eſpagnol en ceruelle à toute heure de ce coſte, qui fait qu'il ne peut gueres faire d'eſtat du peu de finances que raporte main-

tenant cette Isle a son profit.

L'isle de Sardaigne, qui est intitulee pour vn des Royaumes de ce Roy. C'est vne Isle joignant l'isle de Corce, en la mesme mer (qui est la mediteranee) laquelle est mal peuplee, dont les habitans sont encores au jourdhuy peu ciuilises, ET au reste, Il est aisé à cognoistre s'ils sont grands guerriers, si on considere qu'en toute leur Isle il ny à pas vn seul forgerõ darmes, non pas mesmes pour forger vne espee: au moins cela estoit du temps de Charles le quint, pere de ce Philipes, & si est à presumer qu'ils ne sont pas deuenus plus grands guerriers despuis. Car on n'a poinct sceu qu'ils aient eu autre guerre, que les courses des Pirates Turquois, qui vont faire quelques fois des rauages dans leur terre. Et quant aux reuenus de ceste Isle, ce Roy n'en tire guieres. Car outre ce quils ne sont pas grands, Calaris qui est la capitale ville du pais, faisant vne forme de republique, dispose d'vne partie des finances. Et est bien à juger que ce Royaume n'est pas

de grand

de grand valeur, car il à eſté preſenté autrefois par l'Eſpagnol à Antoine Roy de Nauarre, à condition qu'il quittaſt ſon droit en la partie de ſon Royaume, que le dict Eſpaignol lui tenoit. Que ſi c'euſt eſté quelque bon Royaume, il ne l'euſt pas offert, Car il n'eſt pas de ſi bonne foi, qu'il rende plus qu'il ne doit.

Nous voyons encores en parade aux titres de ce Roy, le Roiaume de majorque, & Minorque, qui reſonne ſi hault, qu'il ſemble que ce ſoit quelque grand empire, & cependant ce n'eſt guieres plus que le Royaume D'iuetot. Car ce ne ſont que deux petites Iſles, qui ſeruent de contreſcarpe à Barçalonne, en l'vne deſquelles n'i à que quelques bourgs, & vilages, & en l'autre: il n'y à que deux lieus qui puiſſent eſtre pris pour villes. De fait, que Munſter, deſcriuãt ces Iſles, pour dire qu'elles ſont habitees, dict, que plus de trente mille hommes y habitent. & de penſer qu'elles ſoient fort reuenãtes à leur Roy: Outre la conſideration qu'il y à qu'elles ſont

pour la plus part infertilles. Cecy en donnera assés de cõjecture. Assauoir d'vn des Rois de Majorque, qui estant prisonnier du Roy Henri de Castille, à peine peut il paier cent mille escus de rãçon, encores qu'il eust d'autres moiens que ceux dess-dites Isles. Car il est bien à presumer que le Roy d'Espaigne n'en tire pas tous les ans vne telle rançon, mesme si on remarque les rauages ordinaires, que vont faire dans ces Isles les pirates de Mauritanie, qui ne pouuant faire autre butin, en emmenent les habitans, pour les vendre comme esclaues. Au reste, Il n'i a rien quitienne ces Isles en la subjection de l'Espaignol, que ce qu'elles sont fort proches de la terre d'Espaigne.

A ces Royaumes escartés, & litigieux à l'Espaignol, ie puis bien adjouster ce qu'il vsurpe de la Nauarre, qui appartient à nostre Roy. Car encores que ce soit vn des meilleurs pais qu'il tient. Si est ce, qu'il ne s'en peut gueres preualoir: dautant qu'outre ce que le voisinage des Biscains, & Biarnois,

le tiennent journellement en cruelle pour la crainte qu'il y à de ce coſté. Il eſt mal aiſé qu'il ſe puiſſe aſſeurer des ſubjects: Car il n'eſt pas qui'ls ne conſeruent vne bõne affection a leur legitime Roy. Laquelle couuant en leur ame pourra vn jour eſclore quelque bon effect à lauantaige de ſa Majeſté.

Venons maintenant à ces Indes, & à l'Amerique, dont on faict ſi grand cas. Car dit on, c'eſt vn nouueau monde, aquis à l'Eſpaignol. Et dont il tire tant de treſors. Et notament du Peru, ou il a ſes riches mines. De vray, on les peut appeler maintenant mines, Car elles ſont plus de mine, que de jeu. C'eſt a dire, elles ſont plus de bruict, qu'elles ne raportent de fruict. Car, outre ce que les plus groſſes vaines des mines ſont venues à faillir, comme ainſi ſoit que le treſor ne puiſſe eſtre ſi grand, qu'il ne ſe diminue, à force d'en tirer. Le Capitaine Drak Anglois, à pris, ces annees paſſees, ou faict perir en mer, vne des traictes, qui ſe recueillent de trois, en trois ans. Ainſi meſme que le dernier Embaſ-

ſadeur de ce Roy, eſtant pres de la dicte Royne s'en pleignit à icelle. Et ne pouuant obtenir ce qu'il luy requeroit, fuſt reuoqué par ſon maiſtre. Et non ſeulemẽt le dit Drak luy a faict perdre ceſte traitte, mais il luy à ſi bien empeſché celles qu'il euſt peu faire depuis, que ce Roy n'en a pas tiré grande commodité depuis dix annees. Ce qui à eſté cauſe que ne payant les intereſts ordinaires de ce qu'il doit aux banques de Lubek, Hambourg, & Ausbourg en Almaigne: & à Genes, & autres villes en Italie, Son credit c'eſt fort diminué, voire on peut dire, qu'il l'a du tout perdu en Almaigne: dautant auſſi qu'on à cogneu que l'eſplandeur de ceſte grandeur, qu'on penſoit deuoir reluire ſur toute la Chreſtienté, s'en va en brouillars, & fumee. Et que ce nom qu'õ luy vouloit donner de Monarque vniuerſel, s'en va tourner en Monarque aniuerſel. Ioinct, que tel luy preſtoit ci deuant, ignorant ſon intention, que maintenant la cognoiſſant, aideroit à rompre ſes deſſains. Et au demeurãt de don-

ner tant de luſtre à ceſt or du Peru, qu'on en veille esblouir toute la chreſtienté, c'eſt piper le monde. Car il eſt certain que les plus grandes traittes que le Roy d'Eſpaigne en a recuillies, & leſquelles ont eſté reglees de trois, en trois ans, n'ont jamais arriué que juſques à trois milions de ducats: & le plus ſouuent à la moitié moins:& je l'aiſſe à juger à vn chacun maintenant,que le Roy d'ſpagne ne ſcait quel eſtat en faire, & qu'il eſt en danger de faire plus de deſpence,pour remettre le voyage de ces traittes aſſeuré, que le profit ne ſe montera, ſi cela n'en doit pas rabatre du compte.Mais poſons le cas que ſes traittes ſoient aſſeurees : & qu'elles n'encourent nul danger de ſes ennemis, n'i de la mer. Et que ſes mines ſoient auſſi raportantes, qu'elles ſe treuuerẽt en la meilleure traicte, qu'on en ait faicte: que ſerace en fin qu'vn milion dor tous les ans ? qu'a peinne ſufit à paier ſes interez, & les apoinctemens de ſes pentionnaires hors de ſes terres. Ioinct qu'il en faut touſiours rabattreles frais du nauigage,

& autres qu'il faut consequẽment faire pour le recueil, & transport de ses dictes traictes.

Sil nous vouloit donner vne allarme, comme celle qu'euſt Alexandre le grand aupres des montaignes Emodiennes. Il pourroit bien de ces Indes orientalles, tirer vne armee de Singes pour nous mettre au deuãt: ou s'il nous vouloit attirer par friandiſes, il nous pourroit fournir de quelques eſpiceries, que les marchans Eſpaignols, & portugalois en raportent. Car du demeurant, qu'il y à il ne nous peut gueres nuire. Mais de l'autre coſté s'il veut faire des conqueſtes en la Chreſtienté, la conſeruation de l'Amerique l'en diſtraict du tout: car il ne peut pẽſer d'affermir la ſon pied, & y former vn eſtat, qu'il ne s'incommode en toutes les autres entrepriſes: dautãt qu'ayãt à s'eſtablir, en vne nouuelle terre, l'habitation des Canibales, Margajats, & Tõpinaboults: Il ne le peut faire ſãs le peupler de nouueaux hõmes. Et de faict il eſt conſtraint d'i enuoyer de trois, en trois ans, huict ou dix mille hommes, qui ne reui-

ennent jamais. Encores ne tient il, que de petites Isles en ce pais la, & quelque coste sur le riuage de la grand mer. Car le dedans du pais n'est pas aisé à gaigner aux Espaignols, & moins le pourroient ils tenir, s'ils l'auoient gaigné: mesme à ceste heure, que ces sauuages s'estans asseures, & aguerris, ne tiennēt plus que les arquebusades soiēt des bouffees des Diables, n'i les hommes à cheual, des Centaures. Et de se promettre, que les siens puissent attirer, & luy gaigner ses pouures miserables: Les induisant à quelque societé ciuile, & à la crainte de Dieu. Les cruautes execrables, desquelles ces marranes vsent en leur endroit (selon ce que nous recitent ceux mesmes de leur nation) ne donnent pas esperance, qu'ils puissent parvenir a ce poinct. Ni que ce Roy puisse edifier en ceste terre bastiment qui soit de duree: Car pour bien edifier, Il faut que le ciment soit bien amoli, autrement il ne peut riē lier: Ceste pourquoy ces Espagnols n'aiāt eu le cœur amoly au subjuguement de ses

pouures ſauuages, ny peuuent faire edifice qui ſubſiſte: Mais, bon Dieu! ces marranes (ſi'ls euſſent eu rien de Chreſtien) n'euſſent ilz pas pluſtot taſché d'vſer de doux moiens pour amener, & tirer ces pouures gens à la cognoiſſance de Ieſus Chriſt:& eſſaie (comme dict l'Apoſtre) par quelque moien d'en ſauuer quelcun,que non pas en tuãt le corps, tuer d'vn meſme coup l'ame? & ſe rendre par ce moien, deuant le jugement celeſte, coulpables du plus grand crime, qui puiſſe eſtre: Aſſauoir de faire perdre les ames à Dieu. Ce qu'ilz font en tant qu'en eux eſt: certes auſſi ne ſont ils pas vrais diſciples de ſainct Paul: car ilz ne trauaillent point pour enfanter des enfans à Chriſt. Ains font comme les paillardes, qui par luxure, ou auarice s'eſtant proſtituees, Eſtouffent leurs enfans pluſtot, qu'ils ne recognoiſſent la lumiere du monde. Car certes ils ne trauaillent pour nul zelle de religion, ou deſir de gaigner quelque aduancement à la gloire de Dieu: ains pour leur embitiõ,& deteſtable auarice.

pour

pour laquelle ils eſtoufferoient (ſi c'eſtoit en eux) le nõ de Chreſtiẽ, meſmes s'ilz penſoiẽt y auoir à gaigner quelque richeſſe mõdaine.

I'ay pẽſé que ceſte diſgretion, ſur le ſuject des Indes, ne ſeroit pas mal à propos. Car on peut juger par la, de quelle afection les Eſpaignols ſont pouſſes en toutes leurs entreprinſes: Mais reuenãt à la deſcription des Eſtats de ce Roy, Il ſera propre [depuis que les Indes ſont contees pour le plus liquide reuenu, qui vient au Roy d'Eſpaigne de ſes terres] de conter apres celuy, qui tient le lieu de ſecond, en defaut des pais bas, qui eſt ce qui reuient du duche de Milan, qu'il a vſurpé ſur la maiſon de France. Duquel Duché l'Eſpaignol peut ſortir au plus, juſques a trois cens mille ducats: Car le reſte qu'il peut valoir dauantage, faut bien pour les frais expoſes dans le Duché. Surquoy eſt à conſiderer, qu'il ne vaut pas tant entre les mains de l'Eſpaignol, qu'il feroit entre les mains d'vn Prince, qui le menaigeroit ſur le lieu. De cette terre donc l'Eſpaignol peut faire

eſtat de quelques deniers reuenans dans ſes coffres, ſi les aſſignations, qu'il donne l'a deſſus, ne l'en empeſchent. Mais d'autres moiens pour vne guerre, Il ne s'en peut point preualoir: & poſe le cas que cette ſomme reuint dans ſes coffres: elle n'eſt pas ſi notable, qu'elle le puiſſe faire beaucoup abonder en finances, & depuis que c'eſt le plus quitte reuenu qu'il aie en la Chreſtienté: c'eſt bien ſigne qu'il n'ē a pas beaucoup d'ailleurs, qui puiſſe venir en ſes coffres: & eſt a preſumer qu'il n'en jouira pas long temps. Car il la donne par contract de mariage au premier enfant qui n'aiſtra de ſa file mariee au Duc de Sauoye.

Les membres de l'Eſtat du Roy d'Eſpaigne ainſi deſcrits: Il faut venir au corps, qui eſt le dedans de l'Eſpaigne, ou il à ſes Eſtats hereditaires, auſquels conciſte ſon fondement. Ce qu'il y à maintenant, eſt compris en trois Royaumes [car la Nauarre, & le Portugal ſont deſcrits à part c'y deſſus] leſquels trois Royaumes ſont autant que trois

prouinces: voire telles, que ſoubs le Royaume de France il y en à de plus riches, & de mieux peuplees. Car en France il y à douze Gouuernemens, le moindre deſquels, vaut le meilleur Eſtat d'Eſpaigne. Et quoy que les changemẽs d'eſtats, qu'il y à eu en Eſpaigne, à cauſe des Sarrazins, y ait diuerſifié ſouuent les noms, & formes des Royaumes. Tant y à qu'au jourd'huy on comprend le tout ſous la Caſtille, Arragon, & Grenade: Deſquels Royaumes il eſt tellement Roy, & entre autres en Arragon que la chancelerie du Royaume precede le Roy, en authorité & dignité: de fait qu'il ne peut mettre la main au Treſor du Royaume, que quand bon ſemble à la dicte chancelerie, qui le luy à refuſé pour aſſiſter la ligue. Ces Royaumes luy payent quelques petis trib⁹ ordinaires, qu'il ne peut aumenter, leſquels tributs ne ſe montẽt pas en ces trois Royaumes, ſept ou huit cẽs mille ducats. De domaine il y en a peu pource que les Seigneurs du pais tiennent les plus grands reuenus, Au reſte il fait quelques tra-

fiques des bulles du Pape & y a introduit des tributs sur les marchandises,& denrees. Cela luy vaut du reuenu, mais il est aise à juger qu'il ne durera guere. Et que s'il dure cela luy aquerra dautant plus la haine dupeuple. de faire cas de quelques petites mines qu'il y à, il n'i apoint de lieu. Tant y à que tous ses reuenus ne peuuent pas tant faire de millions dor, qu'ils en donnent autant à dependre au Roy d'Espaigne qu'on le veut jmaginer. Et de faire cas des forces qu'il peut tirer de ces pais, c'est vne piperie,car on scait que le Roy d'Espaigne pour dresser vne armee naualle qu'l perdit dernierement,sur la coste de picardie, auoit leué le quint des hõmes, sur son peuple, & cependant, n'estoit pas demie Espagnolle. Et à cet exemple,on peut adjouster les essais que l'Empereur Charles le quint a fait d'en tirer des hõmes de guerre aux grãds besoings qu'il en a eu,soit pour la guerre de nos Rois, ou il y alloit de la querelle de leurs estats: soit pour la guerre

des Princes proteſtãs en Allemaigne, ou il y alloit de la religion, & de ſon Empire: ou ſoit contre le Turc, & le Roy d'Algier, ou il y alloit du bien de la Chreſtienté, & de ſon honneur, & grand aduantage. Pour tous leſquels grands beſoings, il ne fut en ſon pouuoir de tirer des Eſpaignes, plus de ſept mille hommes de guerre pour vne leuee: encores n'arriua il à ce nombre que deux fois. O pouures Eſpagnols! qu'il vous vient bien à propos, que les eſtrangers qui ſont en vos terres n'ont pas l'ambition que vous aues. Car ſi cela eſtoit, & qu'ils euſſent quelque intelligence entre eux, vous ſeries en grand danger, que de maiſtres, ils vous fiſſent deuenir vallets, & auſſi miſerables eſclaues, que vous en tenes vne partie d'iceux. Mais taiſons cette conſideration, & venons à vne autre: Aſſauoir, ſi vn eſtat peut eſtre offenciuement fort, qui à ſes bras ſi debilles, que l'Eſpaigne, ceſt à dire qui a ſi peu de Nobleſſe. Car c'eſt la Nobleſſe qui fait les bras d'vn Eſtat bien eſtabli, & c'eſt elle qui eſt ſi foible

en Eſpaigne car reſerué quelques grands Seigneurs de ce pais la, & ſur tout, de quelques notables maiſons d'Aragon. Il n'y à quaſi point de Nobleſſe, & cela eſtant, ils ne ſont pas ſi à craindre qu'on les fait. Encores s'ils auoiẽt à nous mettre en auant leurs mercadans, ils feroient quelque nombre: & s'il eſtoit queſtion de la deffence du pais, ils y pourroiẽt ſeruir, & en ce cas leurs Seigneurs Citadins pourroient bien auſſi aſſiſter leur Roy. Mais hors de la, ils ne ſortent point du pais pour acquerir ſeulement de l'honneur. Or quel honneur peut pouſſer telles perſonnes ſi ce n'eſt l'honneur de leur meſnagerie, & trafique? & à quel but peuuent ils tendre, ſi ce n'eſt à faire bien leur profit? Et cella quel effet peut il auoir en eux que de les rendre laſches, & leur oſter le courage qui les pourroit rẽdre valeureux, s'iln'eſtoit detrempé en la moleſſe de leurs negoces? Certes l'honneur du Gentilhomme, & le ſoin de telles negoces ne peuuent compatir enſemble. l'Honneur, le but de la nobleſſe

l'Honneur, qui consiste en la vertu, en la valeur, & au merite acquis par les exploits de prouesse. Cest hõneur, qui reluit sur le front de nostre noblesse Françoise: cest honneur, par eulx acquis auec tant de trophees, Tant de victoires, & tant de valeureux faicts, exploités par eux, & leurs ancestres à l'encontre de leurs ennemis. cest aussi ou il faut chercher c'est honneur, & non parmy ces mercadans Espaignols. Cest la, O France! où il te faut mettre (selon les hommes) ton apuy, & non à ces marranes. Cest en cette Noblesse digne d'vn si grand Roy (que Dieu ta suscité en ce temps) & en ce grand Roy, digne de cette noblesse, qui ne degenere en valeur, & fidelité à ses ancestres. Si ce n'est quelques vns, qui (charmés du venin d'Espaigne) sont tombés en l'inconuenient des compagnons d'vlisses, qui ne recognoissent pas leur miserable methamorphose.

Voila donc tous les Royaumes, & Estats dont le Roy d'Espaigne se peut preualoir. Car de la cõté de Bourgoigne, elle est com-

me enuelopee aux affaires du pais bas, Lequel je ne puis conter que pour vne eſpine aux pattes de ce Lyon, vn obſtacle, à la grandeur de ce Roy, & vn ſubjet pour employer ſes finances, & ſon credit: toutesfois on dit. Mais le Prince de Parme y eſt fort: Il a touſjours vne armee, qu'il entretient au pais, & deſia à entre ſes forces en Frãce pour ſecourir Paris: A quoy je reſpondray, que l'armee du dit Prince, entretenue au dit pais [plus des autres moyens qu'il y faut apporter, que de ceux du creu du pais] ny eſt pas entretenue pour conquerir la France. Ains pour regaigner le pais bas, que s'il quitte le premier deſſein, pour ſuiure l'autre, ce ſera laſcher vne perdris de la main, pour pourſuiure vn faiſan en l'air. Non, non, ne le penſes pas ſi mal conſeillé, Le Prince de Parme eſt trop ruzé, pourfaire ce pas de clerc d'armes. Nayes pas peur qui'l s'embarque guieres auant en ce ſecours: Ne craignes pas, qu'il vueille gueres eſloigner du pais bas, le bruit de ſes armes: Car les remeuemens qu'on y pour-

roit faire en ſon abſence, ſeroient non ſeulement au Roy d'Eſpaigne, mais à ſon particulier (qui l'eguillonne plus que tout) plus prejudiciable, que tout ce qu'il pourroit eſperer de gain en France, ne luy ſeroit aduantageux. Car quand bien il auroit gaigne la France, pour le Roy d'Eſpaigne: Il ne pourroit eſperer y former vn eſtat pour luy, comme il pretend faire au pais bas. Et que veut il venir faire en France? perdre vne armee qui luy fait beſoin ailleurs: en France, ou l'on donne des batailles aux ennemis, qui ſe preſentent: en France ou eſt ceſt Alexandre, qui gaigne les batailles a dix, contre vint: en Frãce, ou l'on ſcait bien cõbatre en la cãpagne, & ſouſtenir les aſſauts dedãs vne place. Certes ce n'eſt point icy la Flandre, ou l'on donne loiſir de tenir le ſiege vn, & deux ans, deuant vne place. Le François n'eſt pas ſi patient, il eſt plus prompt au ſecours: meſme maintenant qu'il à ce Roy qui n'eut onc de pareil en vigilence, & promptitude: vn Roy, qui à pluſtot executé ſes deſſains, qu'vn au-

tre ne les auroit conceus. Les Eſpaignols ſe vantent de ſçauoir patir, il leur fera bon beſoin, ſi ceſte armee demeure guieres en France: car elle n'aura point ſes coudees frãches, comme elle à toujours eu au pais bas. Ils ſeront tallonnés de plus pres, & verront plus ſouuent le front de leurs ennemis, s'ils ne leur tournent le dos: Ils ne camperont point ſi a leur aiſe, ny en ſeureté, & ſi les viures ne leur ſeront pas ſi facilement portes par leurs prouoyeurs: Il faudra qu'ils en allent chercher eux meſmes, au peril de leur vie: Ils ſe contentoient au pais bas de biere. Mais icy on les enterrera bien ſans biere, ny ſuaire, ils diſent que la pluſpart de ceſte armee eſt de vieux-rotiers: Mais qu'els vieux-rotiers ie vous prie, de puceaux de bataille: leur chef n'en donna jamais, & euxne ſcauẽt que ceſt. Ils ſçauent bien bloquer vne place, qui n'a point de ſecours: & ſçauent aſſes remuer la terre pour la gaigner pied, à pied. Mais de donner bruſquement vn aſſaut, ce n'eſt point de leur gibier. O pouures françois e

paignolises! que pẽses vous faire auec telles gens? Si vous aues faict bresche à vne ville, il vous faudra seruir de rondache à ces becheurs de terre, & pouués hardiment hazarder vostre vie. Car quand a eux ils ne mettẽt pas volontiers leur peau au hazard d'estre percee. Leur chef dira (selon sa coustume) qu'il veut conseruer ses hommes: aussi en a il raison. Car si aujourd'huy il auoit perdu ceste armee, il ne sçauroit de trois ans en remettre vne pareille sus pieds, en danger que les remuemẽs, qui se pourroient cependant faire au pais bas luy en otassent le moyen pour jamais. Certes, ligueurs, vous ressembles les cirminels condamnes en premiere instance, qui encores qu'ils ne puissent attendre qu'vn plus cruel supplice d'vn appel, neaumoins l'interjettent, pour prendre autant de respit de leur vie. Car il est aisé à juger, que vous ne pouues attendre qu'vne plus miserable condition apres le secours de ceste armee. Mais aueuglés ligueurs, si vous sçauies recognoistre que vostre coulpe (pa-

reille a celle du criminel) vous engaige à pareil expediēt: que ne ſçauez vous recognoiſtre que vous eſtes differens en neceſſité. Car le criminel tache, par apel, à prolonger ſa miſerable vie, en deffaut de moyen de ſe la ſauuer: car s'il en auoit quelqu'vn, il ne faudroit à s'en ſeruir. Mais vous [qui eſtes hors de cette neceſſité] pourquoy vous la voules vous dōner vous meſme? Le Roy vous tend les bras, vous veut prendre à mercy, à tres bonnes conditions, & vous laiſſer vos biens, & l'exercice de voſtre religion. he miſerables! que ne prenes vous ce party, que ne ſuiues vous ceſt expedient, qui vous eſt ouuert, & non pas faire des deſeſperes: & forger vne neceſſité, ou il n'y en a point. Mais vous voules ſuiure l'auteur de tout le mal, le Duc de Mayenne: Si vous l'aymies (comme les bons amis doiuent aymer) vous luy ayderies a ſe remettre en la bonne grace du Roy, & ne l'aſſiſteries point au mal. Les bons amis n'aydent point leur amy a mal faire. Mais luy aident à le retirer du mal: faites en vou

ainſi, & vous enſuiures le deuoir de bons amis, & le plus ſalutaire conſeil, que vous pourries prendre.

Par ces repreſentations nous voyons à clair, quel eſt l'eſtat de l'Eſpaignol, ſes forces, & moyens. Quand a l'eſtat on le voit tout deſcouſu, vn eſtat en pieces mal raportees: vn eſtat dont les membres ne ſe peuuent ſecourir l'vn l'autre. La plus part duquel eſt formé de nations Inſulaires, engoulfees en de lointaines mers, hors de moyens, & de commodité de nuire à la France. Et de gens forcés, & conſtrains a eſtre en la ſubjection de ce Roy, qui fait que (ne ſe fiant de ſes ſubjets) il à aſſes affaire a les retenir en ſon obeiſſance. Et à ſe conſeruer des ennemis eſtrãgers, qui ne ſont pas peu à craindre. Car, puis que dom Anthonio eſt maintenu de la Royne d'Angleterre [qui a deſia guerre ouuerte contre ledict Eſpaignol] Il n'eſt pas ſans alarme de ce coſté la: Moins peut il eſtre aſſeuré du Roy de Maroque, & du Roy d'Algier, qui (quelque petite treſue, qu'il ait

obtenue de l'vn)ne ſont pas pour le laiſſer longuement en paix. D'ailleurs, il ne s'oze fier aux venitiens, n'y aux Princes d'Italie. Ce qui tient ſon eſtat dautant plus esbranlé, & encores plus, pource qu'il craint la Frãce. Ce qui le fait, ſur toutes conſiderations, embarquer en lentrepriſe, qu'il fait ſur icelle: & y employer ſi volontiers ſes moyens. Car il ne s'attend pas tant de ſurmonter la France, qu'il taſche de couper chemin au plus grand mal, qui luy ſçauroit arriuer: qui eſt de voir la Frãce paiſible, en l'obeiſſance de ſon Roy, & meſme de celuy, qui eſt a preſent, qu'il ſe doute bien, ne luy laiſſera pas longuement ce qu'il luy tient de la Nauarre, s'il eſt vne fois eſtably en France. C'eſt pourquoy il cherche de le troubler par quelque moyen que ce ſoit. En apres on void que les terres du Roy d'Eſpaigne, ne ſont pas les pais, dõt ſortent les forces en la Chreſtienté: & celles, qu'il peut auoir, ſe treuẽt diuerties de venir en France, ayant a ſe conſeruer chacun en ſon endroit. Et quant a celles de la marine,

(s'il en faut parler ſpeciallement) la Royne d'Angleterre y employant ſeulemẽt le Drak (que jay nommé cy deſſus, vn des premiers Capitaines de la mer de noſtre temps, tant pour la grande experience, qu'il a au fait de la marine, que pour ſa valeur, & bonne conduite) eſt pour donner affaire a tous les navires qu'il ſçauroit equiper. Ce petit Drak au reſte, iſſu de ſi bas lieu, que la maiſõ de ſon pere ne paroiſt pas ſus la terre: Lequel ne s'eſtonne point de la parade qu'on fait de ceſte grandeur d'Eſpaigne, de la façon qu'on en veut jntimider la france. Car je luy ay ouï dire [parlãt en ſon langage, parolles de telle ſubſtence] Ie ne ſuis qu'vn ver de terre, mais j'eſpere aculer ce monſtre, qui met toute la Chreſtienté en frayeur, qui eſt ce Roy d'Eſpaigne. Et de fait, chacun peut auoir aſſes ouï raconter les algarades, qu'il luy a faites: non ſeulement pour l'empeſchement de ces traittes des Indes, ains dedãs ſes plus grands haures, ou il a batus de ſes nauires de guerre. Et à pl⁹ fait, car il a mis pied terre en Galice,

terre d'Espaigne, & à donné dedãs, jusques à quinze lieues de pais, y faisant beaucoup de rauage auec vne petite trouppe d'hõmes. Et s'il y va auec vne grande [comme il est a presumer qu'il si attend] que pourra il faire dauantage? je vous le laisse à penser: & a juger si nous deuons craindre ses Espaignols, qui craignent plus le Drak vogant en leur coste, que les poulets ne craignent le milan, rodãt aupres d'eux.

En fin pour ses finances nous voyons ses coffres enfonces, ils n'en tiennẽt point. C'est pourquoy il en cherche plustot ez coffres d'autruy, qu'es siens: comme ses emprunts nous en font foy. Et pour les reuenus de ses pais, nous les voyons cõsumes pour la plus part, es lieux ou ils croissent: & pour le reste, on luy remarque plus à despendre, qu'il n'a à prendre, voire je veux bien dire dauantage, que si on calcule tous les reuenus, dont le Roy d'Espaigne jouit maintenant: liquides & nõ liquides: A peinne on trouuera qu'ils vaillent le reuenu, que la France rend à son

Roy

Roy, lors quelle eſt en ſon obeiſſance. Sous le regne du dernier Roy deffunt, la France ceſt trouuee rendre à ſon Roy cinq millions d'or outre ſon domaine. Le Roy d'Eſpaigne n'en tire pas tant de tous ſes eſtats maintenant que, le pais bas en eſt eclipſé, & ſi à plus d'affaires, ſi on conſidere noſtre Roy, obey de ſes ſubjects. Car s'il doit, le Roy d'Eſpaigne doit plus, ſi le noſtre à a entretenir vne garniſon, Ii à a en entretenir cent: Si noſtre Roy employe deux cens mille eſcus pour la leuee d'vne armee, Il en employe cinq cens mille, car il n'a point de Nobleſſe, qui le ſuiue ſans ſolde: & ſi ne treuue point dautres volontaires en ces Royaumes, pour ſe mettre en ſes armees: ce ſont de bons Catholiques, qui ne marchent point ſans la crois. D'ailleurs le Roy d'Eſpaigne à plus de penſionnaires hors de ces terres, que noſtre roy n'en à: Et deſpẽd dix fois autant pour l'equipage de ſes nauires de guerre en l'occeã, & pour ſes galleres en la mer meditarenee. Ioint les frais, quil faut quil employe pour

les ordinaires nauigaiges de l'vne de ſes terres, à lautre. Outre ce, qu'il n'eſt gueres ſans auoir guerre deffenſiue auec quelque voiſin: comme ainſi ſoit, qu'ayant force terres diſpercees deça, & dela, cela ſoit cauſe qu'il en ait beaucoup, de diuerſes pretentions, & de diuerſes nations. qui luy donnent diuers ſubjets de troubles. Chacun ſcait, cõbien il a employé pour regaigner le pais bas qui s'eſtoit retiré de ſon obeiſſance: de ce qu'il y à deſpéndu, il en euſt acheté vn eſtat auſſi grand, que celuy la: Et cependant il n'en a pas recouuert guieres plus de la moitié, car il ne tient rien en l'a Holande n'y en l'a Zelande, & ſi tient peu de l'a Frize là ou les Eſtats ont encores le pied en Flandres, & Brabant. Toutes ces choſes conſiderees, on trouuera que le Roy d'Eſpaigne n'a pas tant de moyens, qu'on luy fait, & on peut dire vraiemẽt de luy, que c'eſt vn riche mal aiſé. Or il me ſemble qu'il ne ſera que plus a propos pour les mal informés de cet eſtat, de leur en repreſenter vne cõparaiſo

raportee à l'eſtat de France, lors qu'elle eſt en l'obeiſſance de ſon Roy, & pourtant je diray, que c'eſt autant, que faire comparaiſon de forces maiſonnettes en quelque mechant village, à vne belle maiſon dans quelque bonne ville, dont cent n'en vallent pas vne: Et ou telles maiſons, au lieu d'en tirer louage, couſtent de conſeruer, de peur qu'elles ne tombent en ruine: la ou cette belle maiſon en la ville rapporte beaucoup de reuenu, de plaiſir, & de commodité. La belle & reuenante maiſon, c'eſt la maiſon de France, au pris de laquelle, les Royaumes, & ſeigneuries du Roy d'Eſpaigne, ſont ſes petites maiſons de village, qu'il faut auoir ſoin de conſeruer, de peur qu'elles ne tombent en ruine, & employer plus, que leur reuenu ne monte à les tenir en eſtat. Certes on peut dire de la France, que c'eſt le jardrin de la Chreſtienté: orné des plus belles fleurs, qu'il y ait. A bon droit portent nos Rois la fleur de lis: car leur Royaume, eſt lis de l'Europpe. l'Empereur Maximiliã recognoiſſoit

bien l'excelance d'iceluy, quand il disoit, que, s'il estoit Monarque de tout le monde, il donneroit la France à son fils aisné. Dorques que l'estat de l'Espaignol ne se vienne point esgaller a elle: car il n'a rien de semblable. l'Estat d'Espaigne est en pieces: l'Estat da France est entier, & bien vny. l'estat d'Espaigne à peu de Noblesse: la France en est toute fournie. l'estat d'Espaigne est peu peuplé: la France l'est beaucoup. lestat de lespaignol, en la plusspurt de ses terres, & Royaumes est vne tiraume: l'Estat de france est en tout le plus roial de la Chrestienté. la plus part des terres de l'Espagnol sout sterilles: la France est entierement fertille, & raportante. l'Espaignol ne peut tirer que quelqne peu de gens de guerre de ses pais par force, ou par argent. le Roy en peut tirer beaucoup de son Royaume, qui marcherõt seulement de gaieté de cœur, & d'affection, a son seruice. Les estats du Roy d'Espaigne sont quasi tous vsurpés: la Fãce est l'antien heritage de nos Roys. Et au reste, pour les reuenus, ceux

de la France vallent bien ceux des estats du ROY d'Espaigne. Outre ce que le ROY d'espaigne ne tire de ses terres que ce qu'il peut, La ou nostre Roy tire de son ROYAUME ce qu'il veut. De fait, que lestat de France a en tout l'auãtage, pourueu que le Roy soit recougneu en icelle. Et si la France ne se ruine par sa propre diuisiõ, elle est du tout inuincible. Que l'Espaignol ne sen promette pas le trophee : car la France ne peut estre surmontee que par elle mesme.

Ces opositions de la France à l'ESPAIGNE, m'ont semble propres à descouurir les imperfections de l'ESTAT Espaignol, à nostre nation Frãçoise: & à luy faire cognoistre, qu'il ne luy doit estre si fourmidable. Car le rapport de choses incogneues, à choses cogneues est la plus certaine demonstration qu'on peust faire: & laquelle rend les choses plus claires. Ioint que cela sert à monstrer, que non seulement le Roy d'ESPAIGNE est mal fondé pour empieter l'Estat de France, n'estant fourni de tout ce qui luy seroit re-

quis pour ce fait: Mais que mesmes mal à propos il veut preceder nostre Roy. Car despuis qu'il n'a point d'estat, qui luy dõne, de soy droit de preceance, on trouuerra, que la puissance, & moiens, qu'il rapporte de ces terres ne la luy dõne non plus. Mais pource que l'opposition si dessus faicte, n'est qu'en la subsistence de ces estats: Il me semble, qu'il ne sera mal a propos d'en faire vne à ce grãd Aparat de titres, que prend le Roy d'Espaigne: afin de monstre la vanité de leur ostentation, Et le peu que c'est d'auoir beaucoup de Royaumes, de terres, & seigneuries: si elles ne raportent guieres dauantage & de proffit a leur maistre. Sur quoy je diray, que si ceste ostentation de tiltres rendoit le Roy d'Espaigne plus redoutable, ou, si la possession de tant de terres, faisoit qu'on l'eust à craindre, & l'estimer tant puissant: il ne seroit pas seul à qui on deuroit ce respect en la Chrestienté: car si le Roy d'Epaigne mettoit ses tiltres, Roy de Castille, d'Aragon, de Grenade, de Nauarre, de Portugal, de Sicil

le, de Naples, de Sardiagne, Majorque, Minorque, Duc de Milan, Compte de Barcelonne. & qu'il y adjouſte les Duchés de Gonés du pais bas, & toute l'Amerique. Ou le Roy de Dannemark met en ſes titres, Roy de Danemark, de Gotie, de Suecie, de Norduegue, Iſland, & Grunland. Duc de Schelesuic. de Holſatio, de Stolkmar, & de Dietmarſe. Conte D'aldembourg, de Delmonhorſt. ect. Tous leſquels tiltres luy cõuiennent mieux, que les autres à l'eſpaignol, car ce ne ſont point vſurpations telles, que les ſienes. & ſi l'on y prend garde, ils ſont plus eſclatans: car a prononcer ſeulement la Gotie, & la Norueguе les pais des jadis Gots, & Normans, cela nous ſemble nous mettre vne fureur en auãt, pour les grands rauages, & inuaſions, q̃ ces nations ont faict cy deuãt, par toute l'Europe, dõt la terreur nous en demeure encore, & principalemẽt à l'Eſpaigne, qui à demeuré ſi lõg temps en la ſubjection des Gots. Si ce Roy de Dannemarc n'a les forces de ces jadis Gots, & Normands: ſi en a il, au moins, pour en mettre hors de ſes

quis, eurie plus que le Roy d'Espaigne n'en
prop oit sortir des siennes (je di par terre) &
de her, il n'est pas moins fort q̄ l'Espaignol.
de ire il a de plus beaux vaisseaux de guerre,
l'et il à desnauires de neuf cens a mille tōneaux. Et q plus est, si le Roy d'Espaigne tire du reuenu du perou, cestuy cy en tire bien autāt du destroit du Zund, a lemboucheure de la mer Baltique, qu'on tient ne luy valloit pas moins d'vn million dor, depuis qu'il y a renouuele le tribut. Et c'est vn reuenu, qui n'ecourt point le dangier de la mer, ny des pirates: ou autres, qui le pourroient guetter, s'il estoit au peril qu'est le reuenu des Indes. Si au reste, ce Roy tire peu de reuenu de ces pais [eu esgard a leur grandeur] pour l'infertilité diceux. Aussi n'a il pas tāt de garnisōs a appointer que le Roy d'Espaigne, & n'a point son estat si brouillé, ny esbrāslé, ny subiect a tant de pratiques dedās & dehors ces terres: auec ce que ce Prince n'est pas endebté. Et sur ce porpos pour monstrer aussi que bien souuēt locupatiō des terres vsurpees a porte

plus

plus d'incommodité, que de commodité à l'vſurpateur: j'alleguerai vn des chefs de la remonſtrãce que le Roy de Danemarc Frideric dernier fit à ſon fils, ſe voiant pres de ſon deces: ainſi que j'ay ouï raconter audit pais. Mon fils je te laiſſe vn bel eſtat, aſſes bien diſpoſé, & fort pour ſe conſeruer contre le reſte de la Chreſtienté, pourueu que tu ne ſois trop ambitieux, & qu'il ne te manque dexterité, pour entretenir en ton amitié les villes, & ſeigneuries de Lubec, Hambourg, & Lunembourg. qui ſeruent a ceſt eſtat de trois bouleuars inexpugnables du coſté que le mal te peut venir, qui eſt du coſté de l'Allemaigne, & ne te couſtent rien d'entretenir, & tant qu'elles ſeront en leur eſtat, tu auras tousjours en elles de puiſſans amis, pour t'aider a tes autres affaires. Que ſi tu leur fais la guerre, tu ruines toi, & tes amis: que ſi tu les vſurpes, tu detruiras tes amis, & t'incommoderas toi meſme: dautant qu'il te faudra emploier tes autres moiens à garder ces villes, qui ſe gardẽt maintenant

d'elles meſmes, & te ſeruent plus qu'elles ne te ſeruiroient, ſi tu les mettois en ta ſubjection. Ceſte remonſtrance nous peut aſſez faire cognoiſtre, combien de terres tient le Roy d'Eſpaigne, qui lui ſont pluſtoſt en charge, qu'elles ne lui apportent de commodité: & nos Rois l'ont experimenté ſouuent meſme n'a pas long temps, tenant le Piedmont qui rapportoit peu, & couſtoit beaucoup a garder. Ce qui fait que nous ne deuons pas eſtimer l'eſtat du Roy d'Eſpaigne ſi puiſſant, ſi fort, ne ſi reuenant: qu'on nous le veut faire accroire. Mais pour reuenir à la comparaiſon de nos Rois, ſi nous voulons redoubter l'vn pour auoir tant de titres: que ne redourons nous l'autre, pour en auoir d'auſſi grands, & d'auſſi ſpecieux. Car ſi on n'eſtoit a nous a redouter le ROY de Dannemarc, au moins ce ſeroit a ſes voiſins, qui toutesfois ne le craignent pas tant, qu'on nous veut faire craindre le ROY d'Eſpaigne. Ou ſi nous ne tenons le ROY de Dannemarc plus grand ROY, pour auoir tant de ROY-

mes, & seigneuries: a cause que'lles sont separees, & distantes les vns, des autres: ou que les vns sont soubs les regions froides de l'Aquilon, les plus incommodes: & les autres peu fertilles en vne region peu temperee, & que nous ne mesurions sa grandeur qu'à la commodité de ces pais, & aux forces & moiens qu'il en peut tirer. Pourquoy tiendrons nous le Roy d'Espaigne si grād qu'on le faict? veu que ses terres sont aussi separees, que celles du Roy de Dannemarc, & que si les terres de celluy la ont l'incommodité de l'Aquillon: celles de ceſtuici ont l'incommodité du midi: ou l'intemperance de l'occident, Et si en a il d'aussi infertilles, & d'aussi perdues en regions lointaines, que lautre en scauroit auoir. Consideré aussi ses grands affaires, soit pour la guerre, soit pour ses debtes. Pourquoy ne mesurons nous sa grandeur a ceſte reigle? Qui est de rapporter sa puissance aux moyens, & forces qu'il a, & peut auoir: ce feisant nous trouuerons qu'il a peu de forces, & que ayant tant d'af-

faires qu'il a, ſes moiens ne peuuent eſtre dits grands. Et par ce moyen nous verrons que cette grandeur,& puiſſance qu'on forge a l'Eſpaignol eſt vn beau maſque, qu'on luy donne: lequel eſtant leué deſcouure la defectuoſité du perſonnage.

Mais encores ce n'eſt du tout recognoiſtre l'imbecilité de l'eſtat Eſpagnol, ſi on ne regarde qu'a la conſideration que nous en donne la diſpoſition des Royaumes. Car a bien en juger il faut auſſi regarder aux qualitates & diſpoſition de celuy qui les tient:& lequel eſt comme la clef d'vne vouſte, qui tiēt le baſtimēt en liaiſon. Et tout ainſi que nous prenons garde aux degres du Soleil, pour recognoiſtre de combien il eſt pres, ou loin de ſon couchant, afin de juger s'il nous reſte guieres de jours: nous pouuons de meſme en regardant l'aduancement de ce Roy en la courſe de ſon age, juger a peu pres cōbien il luy reſte de lumiere en ce monde. Par ainſi conſiderant les qualites de ce Roy, on ne trouuera rien en luy, qui conuienne a v

Prince magnanime: car combien qu'on le conſiderat d'vn age, & diſpoſition propre à l'execution de grandes entrepriſes: on luy trouueroit manque de courage, manque de conduite, & de jugement: & en ſomme manque de viuacité a deſſeigner & manque de valeur a executer. Car c'eſt vn Prince puſilanime qui ne fut jamais capable que de dreſſer quelque menagerie: de patir quelques heures du jour a vn Cõſeil & de receuoir toutes les jmpreſſions qu'vne eſtourdie ambition, & vne inſatiable auarice luy metẽt en auant: & meſme ceſte dãnable auarice, le plus infame vice qui ſçauroit eſtre en vn Prince: car c'eſt elle qui ſuggere en iceluy toutes ſortes de pernicieux deſſeins, & laquelle le pouſſe a exercer toute iniquité & tirannie, ainſi qu'on le peut remarquer en ce tirant qui à eſté adõné a ce vice des ſa jeuneſſe. Et ſi tant eſt que bien qu'il fuſt en ſon age fortial, il ne ſe peut trouuer en luy rien de recommandable pour les bonnes parties requiſes à vn Prince. qu'eſt ce que nous y trouuerons

astheure, que lage a rẽdu dautant plus les ra-
cines de ces vices inueterees: Astheure qu'il
radote: Astheure que l'imbecilité de sa per-
sonne l'engage a rechercher plustost vn bon
repos, qu'vne perilleuse guerre. Certes s'il a-
uoit vne bõne conscience, il songeroit plus-
tost à la dispositiõ de son ame, & a pense
de gaigner le Royaume celeste pour icelle
que non pas de gaigner plus de Royaume
terrestres, qu'il n'en a en ce monde. Et quoy
estime il que l'Espaigne ne soit pas assez grã-
de pour l'enterrer? non je pense, car je croy
qu'il se mesure à son ambitiõ, qui est si gran-
de que toute la Chrestienté ne la pourroit
enclorre, ou limiter: Mais il se trõpe fort, car
l'Ambition est comme la flame de la chan-
delle, qui s'estaint quand la chandelle vient
faillir: & ainsi son corps mort son ambition
est estaincte, il ne faudra plus de terrre pour
la contenir. Ie vous laisse a penser quel fruict
on peut esperer que raporte vn tronc de bois
sec & pourry, & quel fondement y peuuent
auoir nos ligueurs.

Ioinct que suiuant nostre propos, il faut considerer que les estats d'Espaigne ne sont liés en leur vnité, que par ce filet de vie qui reste a leur Roy. Comme ainsi soit qu'il y ait plusieurs de ses subiects, qui n'attendent que la mort de ce Lion, qui les mettra hors de crainte a cause que les lionceaux ne pourront estre si dangereux: & lesquels ayans a se debattre entreux pour la proye ne pourront retenir le tout entre leurs griffes, & la preuoyence de ces choses n'est que fondee en tresbonne raison. Carce Philipes icy, n'est point, Philipes de Macedoine, qui ayt vn Alexandre pour luy succeder. Il n'a qu'vn fils maladif, & hebeté. vn pauure enfant qui print son mal de sa nourice verolee (Si on n'ayme mieux croire, qu'il la porté des rains de son pere) lequel fils on n'a sceu guerir: quoy que par le conseil d'vn moine, on ayt essaie de le reffondre, luy faisant renouueller la chair. Et de faict, Il sembla pour quelque temps que cella luy apportat de l'amandement: Mais en fin il c'est trouué pis que ja-

mais. Et cependant ceſt enfant quoy qu'il ſoit incapable de regner, ſi eſt il pour ſeruir de ſuject à la diuiſion de ceſt eſtat: car aduenãt que la fille ayſnee s'en voulut ſaiſir (comme il n'ẽ faut pas douter, veu qu'elle a ſi bien ſucce le laict de l'ambition pour eſtre deſia introduite à la diſpoſition des affaires) Si eſt ce, di je, qu'il ſe trouuera touſjours plus d'Eſpaignols, fauoriſans le fils à la ſucceſſiõ, qu'il n'y en aura pour la fille: dautant meſme que les plus grands ſeigneurs ſeront bien aiſes d'auoir ce pretexte pour s'exẽpter de la domination d'vn prince eſtranger, qui leur ſeroit a craindre. Et par ainſi voila deux partis fondes qui en engendreront vn troiſieme. Aſſauoir celuy du Duc de Sauoye, qui pour le droict de ſa femme veut auoir part au gateau, & ſans doubte il tend desja a s'aſſeurer des terres d'Italie. Ie laiſſe au ſurplus a penſer ſi ces diuiſions ne fauoriſeront pas les ſubjects, qui ſe voudroient ſouſtraire de ceſte tiranie & les Gouuerneurs & vice roys de terres & Royaumes eſcartes de ceſt eſtat

Ieſquels

leſquels voudroient s'approprier les eſtats qu'ils auroient ſoubs eux, comme il y apparance que pluſieurs prendront ce party. Et voila les grandes eſperãces qu'on peut fonder ſur l'eſtat eſpagnol pour fortifier la ligue: vn apui qui eſt comme le rozeau d'egipte, qui fait choir tous ceux qui s'i appuyent.

Que s'ils s'attendent à l'eſperance du mariage de l'Infante d'Eſpaigne, ſe promettans qu'elle acquerra par iceluy moyen de pouruoir a ces inconueniens: Et qu'ils en ſeront plus fortifiez. Quel Roy, & grand Prince y a il en la Chreſtiente de ſa Religion, ou auquel elle puiſſe pretendre? Non pas vn, de qui on puiſſe faire eſtat: Tout le grand party qu'elle peut attendre, ceſt de quelque Prince d'Italie, Sinon que ce fuſt le frere de l'empereur: car quand à l'Empereur, il eſt incapable de mariage, ainſi que lon tient, & lequel de ces deux que ce fut, ſi y apporteroit il auſſi peu de moyens, d'Authorité, & de prudance: qu'autre ſcauroit faire. Que s'il y a quelque grand parti en la Chreſtienté: Certes il

faut eſtimer que noſtre Princeſſe, ſœur vni-
que du Roy, en ſera pluſtoſt recherchée, que
l'autre: Car elle eſt plus recommãdable, ſoit
pour la grandeur de la maiſon, ſoit pour l'al-
liance, & ſoit pour beaucoup de graces, &
vertus qui reluiſent abondamment en elle.
Laquelle meſme, lors quelle n'eſtoit que
Princeſſe de Nauarre, a eſté recherchée des
plus grands partis, que n'a eſté celle d'Eſ-
pagne.

Ce que je dis en cet endroit eſt choſe
toute claire, & ce que je propoſe touchant
la perſonne de ce Roy, & de ces eſtats, &
moyens, n'eſt point choſe dont la verifica-
tion en ſoit difficile. Car ſon age, ne ſe peut
deguiſer: lequel eſtant plus que ſexagenaire
nous donne aſſez d'indice de ſon indiſpoſi-
tion. Quand a ſa valeur, ou profeſſion aux ar-
mes: les plus ignorans ſauent qu'il ne fut ja-
mais en guerre, qu'il ne commanda jamais
à armée, & ne fut jamais en bataille, ny com-
bat: On ſcait qu'il fait la guerre pluſtoſt par
pratiques, que par armes & pluſtoſt par le

perfidies de ceux qui veulent hazarder leur vie, a faire quelque acte deteſtable, que non pas hazardant la ſienne alencontre de ces ennemis: Et ſi on ne veut croire qu'il ſoit le principal fauteur de la deſloyale perfidie commiſe en la perſonne du Roy Henry deffunct: On ne peut nier qu'il ne le ſoit de celle, qui fut cõmiſe en la perſonne du Prince d'Orange, car elle appert par les actes de la depoſition du meurtrier, & aſſaſineur, qui ſont au pays bas: comme il ſe trouue auſſi coulpable du premier attentat perfidement fait ſur la perſonne dudit Prince: & voila ſa façon de combatre. Comme il le fait d'ailleurs pluſtoſt par poiſon, que par glaiue: ainſi qu'on peut aſſez auoir entendu, qui fait que ie n'en toucheray plus auant en cet endroit: Me ſuffiſant au ſurplus d'aduiſer ceux qui pourroyent eſtre mal informez de la vie de ce Roy, & de ces geſtes qu'ils trouueront és hiſtoires de noſtre temps les cruautez qu'il a fait exercer, enuers beaucoup de poures innocens, pluſtoſt qu'on n'y trouuera nuls

exploits d'armes par luy, ou ſoubs luy faits. Et pour plus grands exemples de la valeur de ce Roy: On ſçait que la Goulette, a eſté gaignée des Turcs, par faute qu'il n'auoit courage, ny moyens pour la ſecourir: Ce n'eſt plus Charles lequint, Empereur des Allemagnes, aſſiſté de ceſte belliqueuſe nation, & des autres voiſines: Et cependant il luy ſemble, que la gloire de ſon pere luy eſt ſucceſſiue, c'eſt pourquoy, il fait tant du grand, ne recognoiſſant pas qu'il eſt deſcheu de la grandeur, dignité & generoſité d'iceluy. Quant a ceux qui peuuent ſucceder a ce Roy, cela ne ſe peut cacher & leurs qualitez perſonnelles ne peuuent eſtre deſguiſées, ny la preuoyance de leur diuiſion obſcurcie. Et pour le regard des choſes alleguées, touchant ſon eſtat: Il eſt aſſez notoire, en combien de membres il eſt departi & les coſmografies font foy, ſi les deſcriptions (que j'en fay) ſont fauces, ou non: Et ſi les moins entendus ne veulent croire le peu de forces & moyens que ce Roy en peut

rer, pour fauoriſer le parti de la ligue: Ie les renuoye aux effects qu'il a rendus de ſi grandes promeſſes, qu'il a faites & des eſperances qu'ils s'en donnoyent. Aux premiers troubles: lors que la diuiſion de la Religion vint en France & qu'il monſtroit autant fauoriſer le parti Catholique, qu'il fait a'ſtheure la ligue: Il offrit au Roy (ou pluſtoſtaux Guiſars) qui faiſoyent la guerre ſoubs ſon authorité) de leur donner ſecours de trente, ou quarãte mil hommes: Et tout ce qu'il enuoya furent quelques trois milles hommes, dont peut eſtre quinze cẽs, qu'il y en auoit a la bataille de dreux, demeurarẽt ſans cõbattre, iuſques qu'ils virẽt la bataille gaignée, & apres ſe vouloyent attribuer l'honneur de la victoire & ſe monſtrer en cela vrais Eſpagnols: Aſſauoir de monſtrer force brauade, & peu d'effect. Deſpuis la continuation de nos troubles, auſquels il a tousjours ſerui d'attize feu, comme eſperant ſe preualoir de noſtre ruine, ainſi que ceſte ligue c'eſt miſe en auant a ſa ſuſcitation: Ce n'eſtoit que pro-

meſſes de cet Eſpagnol : Il deuoit des la premiere année tout renuerſer : Il deuoit faire plouuoir les double ducats au ſein d'vn chacun, comme la Rozée de Iupiter. Mais en fin qu'a-ce eſté : il a demeuré quatre années en trauail a enfanter vne armée Nauale, que nous auons dit cy deſſus, de laquelle il deuoit ce luy ſemboit, foudroyer toute la Chreſtiété. Ceſte armée deuoit ſur tout ſurgir en Angleterre & enuahir ce Royaume. Mais quoy le Drak ſeulement, auec vne petite flote de Nauires ramaſſez a la haſte ſur la coſte de Plemouth, ou ils deuoient faire leur deſſente, les repouſſa ſi bien, qu'apres auoir prins l'vne de leurs plus fortes Nauires, ils furent contraints de s'engoulfer au diſtroit d'entre les deux terres, & en fin de ſe mettre a la rade deuant Calais, ou ils furent battus Et l'armée diſſipée, de ſorte qu'il y eut peu de Nauires qui ne periſſent, ou ne fuſſent prins: Et voila le grand effort de ceſte armée, qu'on peut dire auoir eſté vn orage, qui menaçant la terre, eſt allé fondre en la mer. Et pour le

regard de ces autres effets, il deuoit fournir tant de millions d'or a nos ligueurs qui a peine en ont receu cinq cens mille, si ce n'est que quelques particuliers en ait engraissé leurs mains. Et de l'armée du Prince de Parme, il la faudra payer & n'est que pour vne passade: car il ne peut longuemẽt demeurer en Frãce, laissant le pays bas despourueus: de fait que ceste armée est pour leur apporter plus de ruyne, que d'auantage: & s'ils en ont quelque petit secours, ceſt la commodité de larmée dressée pour autre effect, qui la leur donne & non autre chose: que fait qu'on ne doit pas estimer cela vne grande assistance. Si nous considerons donc cela & la consequence que nous en deuons faire: Assauoir que si aux premiers coups qui par raison doiuent estre les plus grands ils monstrẽt auoir si peu de force, que sera-ce des deniers apres qu'ils seront harassez: certes a ce compte ils seront bien lents & leurs finãces seront bien courtes apres qu'ils en aurõt employé quelque notable somme en France veu qu'elles

ſont ſi mancques deuãt que d'en y emploier Mais n'eſt-ce pas faire des aueugles que de ne remarquer ces deffautz : Certes ſi ſçeut eſté a faire a vn Roy auſſi fort, & puiſſant qu'vn Roy de France bien eſtably en ſon Royaume: Nous auriõs ſenti l'effort d'vne douzaine de grandes armées, depuis le commencement de ceſte ligue que le Roy d'Eſpagne a entreprins de ſe rendre maiſtre de France. Non ligueurs : que l'eſperance de quelque petite armée Naualle qu'il vous promet faire ſurgir en France (qui ſera quand il pourra, & non quand il voudra) ne vous oſte point le iugement: le temps qu'il lui faut pour prẽdre halainẽ apres vn effort vous doit donner ſuffiſant indice de ſa foibleſſe. Que s'il en fait vn autre, il ſe debilitera du tout & vous laiſſera deſpourueuz de ſecours, & de moyens de vous deffendre.

Le Chef de la Ligue eſtant ainſi repreſenté, ſes forces & moyens : il faut venir aux membres d'icelle, quõ trouuera auſſi foibles pour ſouſtenir ce Chef, que ce Chef a peu

dequoy

dequoy les bien conduire. Et a ceſte occaſion ie commenceray par l'Italie: ou ie maſſeure qu'on me paſſera, que ie ne cõte point le Pape, car depuis la mort des deux derniers, on n'en a point fait election d'autre, qu'on ſache. Et puis il ny peut venir Pape, a qui il ne faille quatre, ou cinq ans pour dreſſer ſes affaires: Et encores aſſeuré que ce fuſt qu'il veſcut tant, ſi ne ſç'auroit il les mettre en point d'aider la Ligue de choſe qui baille en faire cas: Car les Papes de ce temps, ne ſont pas ſi aiſés, qu'ont eſté cy deuant leurs predeceſſeurs & ne ſont point obeis ſi reuament qu'ils ont eſté jadis, qu'on tenoit pour point de Religion de leur obeir: aſt'heure on ne ſe laiſſe point ainſi pipper, ceſt pourquoy on ne craint point leurs bulles, leſquelles n'ont point d'eficaſſe en l'endroit de noſtre Roy, qui porte en ſa creance l'antidote de leurs poiſons. Au reſte de l'Italie, on y a fait deja vne contre-Ligue: les Venitiens qui font la plusgrande force, & qui n'ont guieres moings de moyen, que l'Eſpaignol &

qui luy ſont entierement contraires, pour l'oppoſition qu'il font a ſa grandeur: Ont recogneu noſtre Roy, pour vray, & legitime Roy de France, Et ont continué l'alliance auec luy: Et le Roy eſt pour tirer plus d'aſſiſtance d'eux, que toute la Ligue n'en ſçauroit tirer de l'Italie. Le Duc de Ferrare ne s'ẽbarquera point en ſes affaires, car la grandeur de l'Eſpaignol luy eſt trop ſuſpecte. Quant a celuy de Mãtoue, il a recogneu noſtre Roy & eſt pour luy aſſiſter. Le florentin en faict de meſme, de fait que la Ligue ne peut faire guieres d'eſtat de l'Italie. Et ny a guere que Genes, qui s'embarque en affaires ou l'Eſpaignol ſoit meſlé. Genes qui n'eſt plus en ſon antienne ſplandeur & qui eſt deſcheue de ſes forces & moyens: Et par ainſi nous pouuons conter l'Italie pluſtoſt contre eux, que pour eux. Et ſi on y comprend le Duc de Sauoye, Il y peut apporter quelque petite aide, a cauſe du voiſinage. Mais qu'eſt ce d'vn Duc de Sauoye, On ſçait aſſes combien le Piedmont, & la Sauoye ont

peu resister à nos Rois : quand ils ont daigné mettre le pied dessus, notament la Sauoye qui ne tint pas trois jours contre le Cõte de sainct Paul, qui y fut enuoyé par le Roy Frãçois & qui ne pourroit resister a la moindre armée que y auroit son passaige : Et puis les praticques, qu'il faut faire a ce Duc, pour auoir sa part de l'heritage d'Espaigne, le diuertisent de penser de si pres a la Frãce, car il entend bien ce prouerbe, qu'il ny a meilleur que de jouër a l'asseuré.

SI de l'Italie, nous passons vers les Suisses : nous trouuerons qu'ils ont recogneu nostre Roy, & sont tres-affectionnés à son alliance, cõme il sera dit cy dessoubs, quãd ils seront mis au rang des amis, desquels le Roy peut faire estat pour son secours. Et ne faut point que la Ligue face nul estat de tirer assistance d'aucun de leurs Cantons : Si ce n'est de quelque homme qui se peut escouler a la desrobée, attiré a force d'argent, si bien que ceux qui en sortirõt pour la Ligue faut qu'ils se proposent de ny rentrer plus, car ils en

seroient punis, d'autant que les seigneurs des Cantons ne veulẽt pour rien enfraindre l'alliance, ny se despartir de l'amitié de ce Roy.

Le le Duc de Lorraine ne peut apporter guiere d'auantage a ce party, car il se trouue le doigt entre deux pierres: Assauoir entre nostre Roy, qui luy est d'vn costé: & les amis, & alliez de sa Majesté (qui sont les Princes protestans) lesquels lui sont de l'autre, Et qui peuuent l'accabler en trois jours: Car il n'a en tout son pais place, qui puisse attendre vn siege, que la ville de Nãcy, qui n'est pas pour soustenir grands efforts. En outre son pays est pauure, & maintenant tout ruyné car c'est le passage de toutes les armees qui viennent d'Allemaigne. Et faut bien faire estat de ses forces pour fortifier la ligue en France, car il est certain que toutes les forces de de son pays n'empescheroient pas le passage de la montaigne de Sauerne (si difficile qu'il soit) a cinq cens Reistres & a vn regiment de Lancequenets. Aussi on a veu qu'elle assistance il a peu donner au Duc du

Mayne, lors qu'il en a eu besoin car seulement il a craint de le retirer en son pays, de peur que cela ne jettest l'effort de la guerre sur luy, pour laquelle soustenir il n'est pas asses fort.

POVR poursuiure a ceux qui nous sont plus voisins, il y a l'Eueſque du Liege qui a toute son affection a la Ligue. Mais la dispute de l'Eueſché de Conloigne la tellement embarqué aux affaires du pays bas, qu'il se trouue asses empeſché de ce costé, mesme à cause que le Lecteur Truxes est en Holande supporté des estats, & du Conte Maurice de Nassau qui taschēt a le remette en son Eueſché de Conloigne. Et se faisant tiennēt tous les jours en ceruelle ledict Eueſque du Liege, qui a cause de cela n'est pas si fourny de finance, qu'il en puisse assister la Ligue.

PASSANT en fin aux dernieres esperances que peuuent auoir les Ligueurs, ceſt au corps de l'Allemaigne, Mais certes elles sont fort legeres, car s'ils vouloyent faire estat de l'Empereur, ils se tromperoient, pource qu'il ne s'y veut embarquer, ayans les Prin-

ces, & Eſtats de l'Empire de contraire deſſeing: & quand il en auroit la volonté, il n'en auroit pas le moyen, car il n'a point de forces, d'authorité, ny de creance en Allemaigne: qu'en ce qui cõcerne le bien de l'Empire. Et au reſte de sõ particulier, il eſt ſi affairé, qu'il a pluſtoſt beſoin de chercher de layde, que d'en donner. Ioint à ce que ceſt vn Prince effeminé, qui n'a rien de conſiderable en lui, que le tiltre d'Empereur, duquel meſmes il ne peut fauoriſer la ligue. Quãt aux autres Princes de la maiſon d'Auſtriche, qui ſont ſes freres, & oncles: Ils ſont peut forts, & peu fournis de moyens, de faict, que le moindre chef de maiſon des Princes de l'Empire eſt pour mettre plus de forces en campaigne, qu'eux. Au demeurant de l'Allemaigne, l'Eſpaignol n'y a pas la creance de ſon pere: Auſſi n'y a il plus de Princes, qu'il luy ſoient affectionnés, comme il y en a eu cy deuant. Le Duc de Brundznich, qui eſt aujourd'huy, n'eſt pas de la Religion de ſon pere, & a treſ-bien remarqué les deſſeings de l'Eſpai-

gnol, qu'il aidera auſſi volontiers a rompre que ſon pere euſt aidé a les executer. ſi la Ligue pouuoit faire eſtat de quelque Prince d'Allemaigne, ceſt a dire, des chefs de maiſon : Ce ſeroit du Duc de Bauiere (qui ne tient pas toute ceſte prouince, car le Palatin en tient vne bonne partie) Mais il ne ſi engageras pas volontiers, contre le gré des autres Princes qu'il craint d'offencer ſe voiãt le plus foible : & ſi eſt à preſumer qu'il ne voudra pas s'en prendre a la maiſon de Frãce, a laquelle la ſienne eſt beaucoup obligée. Que s'il a affection au parti de la Ligue, il feroit prou, s'il pouuoit aſſeurer l'eſtat de Coloigne a ſon frere : ce que luy eſt auſſi mal aiſé, qu'il euſt eſté difficile a ſon dit frere a s'en rendre maiſtre, s'il n'euſt eu d'autres aſſiſtance, que la ſienne. Il y a d'auantage en Allemaigne des Eueſques, qui pourroient bien affectionner la ligue : mais ils ne s'y peuuent embarquer ouuertement : d'autãt qu'ils ſont eſclairez de trop pres des Princes proteſtãs. l'Archeueſque de Mayence eſt le premier en

dignité, & en moyẽs: mais il n'oseroit bouger, pour chose qui fust, à contre-cœur du Conte Palatin, du Duc de Brundznich, & du lantgraue de Hessen, entre lesquels il a ses terres enclauées. Les Eueſques ont bien en Allemaigne de grands reuenus, mais leurs estats ne sont pas fortifiez, ni affermis comme ceux des Princes hereditaires & eux n'ont nulle creance parmy les gens de guerre : outre ce qu'il y a en Allemaigne, plus d'Eueſques mariez qui on quitté la forme de l'Egliſe Romaine, que d'autres: & leſquels aſſiſteroient plus volontiers noſtre Roy, que ceux la n'aſſiſteroient la Ligue.

VOILA donc toute noſtre Ligue deſcripte, car je croy qu'ils ne font pas eſtat qu'elle s'eſtende en Poloigne, ny que de la ils puiſſent auoir ſecours. En quoy on peut voir qu'elle n'eſt ſi formidable, qu'on penſe & qu'elle n'eſt pas ſi apuyée, qu'on la faict. Au contraire, on verra que ceſt vn party mal fondé, & qui n'a point de reſource, & qui ne peut faillir a eſtre renuerſé, d'autant meſmes que

que ce qu'ils tiennent en Frãce n'eſt retenu, que pour les grandes eſperances qu'on leur donne. Ceſt pourquoy je ne mettray autrement en conte le party qu'ils y ont, m'aſſeurant qu'ils n'en peuuent faire eſtat, que pour autant de temps, qu'ils demeureront mal perſuadés: Et eſt à preſumer, que s'ils ſe recognoiſſent, ils aideront pluſtoſt a remettre la Frãce, qu'a la ruiner: & à en ſortir l'eſtranger pluſtoſt, que de l'y mettre. Car je m'aſſeure que la France voudra tous-jours demeurer France: & en ſon naturel fidelle a ſes Princes legitimes. Non, il n'eſt pas a croire, que noſtre France, qui a eſté ſi long temps le Bucephal de nos Alexandres, qui n'a voulu porter autre, que ſon maiſtre & a renuerſé, & mis ſoubs les pieds tous ceux, qui ſe ſont jngerez de mõter deſſus, ſe laiſſe maintenant dompter a autre: veu meſmes qu'on y vient a ſi fauces enſeignes, deſguiſant leur infidellité, & rebellion a l'encõtre du Roy, auquel ils deſnient l'obeiſſance qui luy eſt deuë: le voulant fruſtrer de ſon

eſtat, cõtre les loix diuines, & humaines. Dõt les vnes diſẽt, ſers a Dieu & honore le Roi. rẽs a Dieu, ce qui eſt a Dieu, & a Ceſar ce qui eſt a Ceſar. Et ſi Dieu cõmande de rendre a vn payen l'obeiſſance, que luy eſt deuë : cõbien plus ceux cy ſont ils ſubjets a la rendre a vn Prince Chreſtiẽ. Cela eſt indubitable, qu'ils y ſont plus obligez. Et le deniément, qu'ils luy en font, ne juſtifie pas leur cauſe : non plus que celle de l'eſtrangier qui veut vſurper ce qui appartient a autrui. Qui ſont deux grands points pour remarquer l'infirmité de ce party : lequel n'ayant le droict de ſon coſté, ne ſe peut promettre l'aſſiſtãce de Dieu, quelque pretexte de Religion qu'on prenne : Car le Roy ne combat pas pour la Religion, ains pour l'eſtat. Il ne demãde pas l'adminiſtration de la conſcience : ains celle qui luy eſt politicquement deuë. Elle luy appartient, on ne la luy peut juſtement refuſer : & qui fait autrement eſt coulpable deuãt Dieu & les hommes.

Ce n'eſt aſſes repreſenté la foibleſſe de

la ligue : si on n'oppose quand, & quand a icelle le party contraire, qui est celuy de nostre Roy, car nul ne peut estre recogneu foible, que par l'opposition d'vn plus fort. Ce faisant, si j'ay commencé a l'autre party, aux estats de leur chef (comme la chose la plus remarquable de leur costé) A contrefil: je cõmenceray icy par nostre Roi, comme la chose la plus considerable qui soit au parti. Nostre Roi fondé en droict : a qui le Roiaume appartient par legitime succession, & par la loi fondamentale de l'estat qu'on ne peu impugner. Nostre roi beni de Dieu, & muni de beaucoup de ses dons : & graces : il est premierement doué de sa crainte : il est tout cõfit en clemence, & benignité. Il est rond, & pleinde bonne foy, liberal, & plus prompt a pardonner, qu'a se venger de ses ennemis. En outre c'est vn Prince de bõ aage, de bonne disposition, endurcy au trauail, propre a patir sous le faix des armes, ou il a esté adõné despuis son enfance : & les batailles qu'il a données font foy de sa valeur, & grande

experience, comme d'ailleurs ſes actions nous font remarquer en luy vn eſprit vif, vn jugement raſſis, propre à conduire de grandes armées, & a traicter de grands affaires: luy qui a le conſeil en ſoy meſmes, qui eſt prompt a deſſeigner, & diligent a executer: & qui en ſomme eſt auſſi vigilāt, que Cæſar: & auſſi courageux qu'Alexandre: Et ſi on recherchoit de pres leurs comparaiſons, on trouueroit en ce Prince beaucoup de belles parties qui ont manqué aux autres.

En apres ce Roi ſe trouue aſſiſté de tous les Princes du ſang, qui sōt les colomnes de l'eſtat: de Princes, qui le ſecondent en valeur. Il eſt recogneu & maintenu de tous les principaux officiers de la courone, & quaſi de tous les gouuerneurs des prouinces. Il y a bien peu de la Nobleſſe, qui ne le recognoiſſe, & ne le ſuiue pour la manutention de l'eſtat. Parmy laquelle Nobleſſe ſont les plus notables ſeigneurs de France, & les gentilshommes les plus ſignalles, qui mourroient pluſtoſt, que de ſe ſoubs-mettre en la ſubje-

ction d'autre, que de leur Prince naturel, à l'exemple de leurs anceſtres. Eux qui y ſont pouſſez d'affection enuers le Roi, & engaigez de fidelité, & d'intereſt a le maintenir: & je dy notament d'intereſts, pource que l'eſtat ne peut changer de maiſtre, ni eſtre alteré en ſa forme d'adminiſtration, que ce ne ſoit a la ruyne de la Nobleſſe. Et on peut auoir remarqué a l'armée du Roy, lors qu'il a fallu donner bataille a l'ennemy, s'il a eu manque de Nobleſſe Françoiſe. Non, s'il y en a quelques vns d'abaſtardis, tous ne le ſont pas: la plus ſaine, & la meilleure partie recognoiſt ſon Roi. Il n'y en a que bien peu, qui ſont engaigés au contraire party, par la proximité du ſang, par alliance, ou oubligation particuliere aux autheurs d'iceluy.

D'ailleurs, la plus grand part des Eccleſiaſtiques recognoit noſtre Roy, ce qui accuſe d'autant plus les autres de leur rebellion. Car puis que ceux cy peuuẽt auec bonne conſcience viure, ſoubs le Roy, les autres y pourroient bien viure, s'ils en auoient. De

faict, Ie croy qu'il n'y voient autre difficulté que celle cy, & leurs actions le demonſtrent: Aſſauoir, que n'ayant qu'vne mauuaiſe conſcience ſouillée de beaucoup de coulpe, ils penſent qu'ils ne pourroient viure ſoubs ce Roy en netteté de conſcience, ny hors du danger duquel les poignantes tranſes d'icelle les menace. D'abõdant la pluſpart des villes, & du tiers eſtat, ſont en l'obeiſſance de ſa Majeſté. Le party le plus fort en France eſt le ſien: & vne partie d'icelui eſt biẽ éprouuée: il ne faut point craindre qu'il ſe reuolte de ſon obeiſſance, & quand bien ſon party ne croiſtroit, & qu'il ne vouluſt employer ſes puiſſans amis eſtrãgiers, (qui luy peuuẽt donner plus de ſecours en trois mois, que toute la Ligue eſtrangiere n'en ſçauroit dõner de dix ans, a leurs parriſans François) Si eſt-ce, di-je, qu'il a en France dequoy gaigner tout l'eſtat: Et au pis aller, d'y rendre la guerre perpetuelle, quand il voudroit ſeulement ſe ranger a la deffenciue. Et certes, noz Ligueurs peuuent bien remercier la comiſe-

ration, que le Roy a eu de la France, & le soing qu'il a eu de l'espargner & soulager: car s'il eust voulu employer les Princes estrangers, ses alliez, & amis, engagés d'obligation, & d'affectiõ a le maintenir en la defence de son estat: sans doupte il les eust deja tous exterminés. Mais ce Roy bening (selon sa coustume) n'vse des extremes remedes, que le plus tard qu'il peut, & je laisse a juger a vn chascun, si ce Roy, n'estant que Roy de Nauarre, pour enuoyer de simples Ambassadeurs vers ses amis, a eu le credit d'auoir de grandes armées estrãgieres a son secours: si maintenant qu'il est Roy de France, & recogneu pour tel d'eux: il n'en tireroit pas d'auantage, les cherchant auec plus d'aparat, ce seroit mal conjecture, de l'estimer autrement.

Mais puis qu'il faut faire parade des Rois, & Princes alliés, & amis de nostre Roy: je commenceray a l'Angleterre, ou est ceste puissante, & vertueuse Princesse: qui par sa prudence & sage conduicte (surpassant la

commune capacité de ſon ſexe) à tenue & conſeruée ceſte belliqueuſe nation en ſon obeiſſance, ſi long eſpace de temps, qu'il y a qu'elle regne. Et s'eſt treſ-bien garantie des daſſeings qu'on a eu contre elle, & ſon eſtat: tant dedans, que dehors le Royaume. Ayant d'ailleurs maintenu ſon authorité en Irlande, qui fait vn autre Roiaume, ou elle a ſurmonté toutes les rebellions, qu'on y auoit eſmeuës a l'encontre de ſa Majeſté. Ceſte Roine, di-je, antant affectionnée a la proſperité de noſtre Roy, a preſent regnant, que ſes predeceſſeurs ont eſté enuieux de celle de nos antiens Rois: & laquelle y eſt pouſſée, tant pour l'intereſt qu'elle à a ce que ceſt eſtat ne tombe entre les mains de ſes ennemis: que pour le zele de ſa religion. De fait, qu'il faut eſtimer que comme elle a deja des long temps apporté ſon aſſiſtance aux affaires de ce Roy, qu'elle ne luy manquera pas maintenant, qu'elle y eſt eſmeuë par de plus grandes conſiderations: & de d'eſcrire ſes forces, & moyens aux François, ce ſeroit al-

lumer

lumer la chandelle a plein midy: qui fait que je dirai seulemẽt, qu'elle est assés forte pour faire guerre ouuerte au Roy d'Espaigne & pour luy donner plus d'affaires, que le Duc de l'Enclastre (cy deuant sorty de sa maison) n'en donna a Henry second Roi de Castille, predecesseur dudict Phillippes : auquel il eust osté l'estat, sans le secours, que le Roi de France donna a l'espaignol, qui neaumoins fut contraint de terminer le differant par le moien d'vn mariage.

Chascun sçait l'estroite alliance des Escossois auec les Rois de France & le soing qu'ils ont toujours eu a les secourir en leurs affaires. En quoi l'affection leur est augmentée d'autant plus, qu'vne nouuelle consideration, qui est en ce Roi : assauoir pour la religion : les y conuie plus estroictement: Et le parentage qui est entre leur Roi, & la maison de Guise, n'a point telle efficace en lui, qu'il le face en rien destourner des conuenances de l'alliance offenciue, & deffenciue, qui est entre les maisons de France & d'Escosse : Et

l'exemple n'agueres aduenu a l'encontre des partisants des Guysars en son Royaume, nous asseure assez que leurs pratiques ne sont pas pour y prendre pied. Nul je croi ne doubte aussi que ce ROI aye moien d'assister le nostre d'hommes & de vaisseaux de guerre : & ne faut point doubter qu'il ne le face, quand il en seras requis, veu qu'il recognoist nostre ROI, pour vrai successeur a la Corõne de France, & se monstre affectionné a son party.

Le ROI de Danemark, que j'ai monstré cy dessus n'estre pas vn Prince de peu de forces, & moiens, recognoist pareillement Hẽri quatriesme comme legitime ROI de France: Et si n'est point si loing, qu'il ne le puisse secourir, & par mer, & par terre. Et comme ainsi soit que le ROI de Danemark a present regnant, soit vn jeune Prince de belle esperance, & qui a succedé auec les ROYAUMES a l'affection que son pere pourtoit a nostre ROI, & a son party : il est aussi a presumer, qu'il voudra illustrer son nouueau aduene-

ment de quelque faict memorable: & il n'en ſçauroit faire vn, ou il acquiſt plus d'hõneur que d'aſſiſter noſtre roi, qui a la confeſſion de ſa religion conforme a la ſienne.

Le roi de Suede eſt plus loing, & moins commodéement peut ſecourir noſtre roi: ſi eſt-ce qu'eſtant de la confeſſion des Princes proteſtans d'Allemaigne, recognoiſſant ſa Majeſté en ſon droict, comme il fait, quãd il ſeroit queſtion que tous les Princes Chreſtiens, amis de noſtre roi, conuinſent a vne commune ſubuention pour ſon ſecours (cõme ſans doubte ils le feroient, ſi le beſoing pourtoit qu'on les en requiſt) Le roi de Suede, je m'aſſeure participeroit (ſelon ſes commodités) a l'aſſiſtance qu'on lui feroit: car outre la reciproque obligation, que les rois ont de ſe maintenir l'vn l'autre en leurs états: il y ſeroit eſmeu pour la religion. Car il n'agréeroit pas volontiers qu'vn Prince fut de-jette de ſon eſtat, a cauſe de la religion conforme a la ſienne.

D'aller rechercher la Poloigne pour no-

ſtre Roy,non plus que pour la Ligue, il n'en eſt de beſoing: combien que s'il y a vn Roi, & tel qu'on dit qu'il a eſté eſleu, deſpuis la mort de Sigiſmont,lequel y regna apres que noſtre deffunct Roi en fut party:Encores ſeroit il pour apporter beaucoup de faueur audict ſieur Roy, mais, je ſuis d'aduis, qu'on n'aille ſi loing pour chercher ſecours,depuis qu'il y en a de plus pres. C'eſt pourquoy je ne feray auſſi nul eſtat de la Hõgrie, ny pour vn parti, ny pour l'autre: car d'ailleurs, ce quien reſte en la Chreſtienté, eſt aſſes miſerable de ſoi. Et quand a la Boheme,je ſuis contant de la mettre en ce rang,quoi que les Bohemiens (pour auoir l'Empereur pour Roy) ne laiſſent d'enſuiure l'inſtitution de Iean Hus natif de leur pays: duquel ont dict qu'eſt deriue le non de huguenots. Ioinct que l'Empereur ne les peut faire deſpartir de leurs antiennes alliances: Et on ſçait combien les Bohemiens ont eſté tous-jours affectionnés a l'aſſiſtance de nos Rois: teſmoing Charles Roy de Boheme, qui fut ſi

long temps en France, pour le secours du Roy Phillippes de Valois, à l'encontre d'Edouart Roy d'Angleterre.

Les plus remarquables forces de la Chrestiété, & les plus promptes a nostre secours. Ce sont les forces des Princes protestans, & des republiques, & villes Imperialles d'Allemaigne qui sont de leur cõfession. Lesquels Princes, & estats on ne doubte, Ie croy, estre amis de nostre Roy, & desireux de luy porter toute aide, & assistance. Car si la plus part d'eux l'ont fait, quand il estoit seulement Roy de Nauarre: à plus forte raison le feront ils maintenant tous, quand il est Roy de Frãce, comme ils le recognoissent, & outre toutes les autres considerations, qu'on sçauroit alleguer la dessus: Il ne faut pas les croire si ingrats, qu'ils ne recognoissent l'obligation qu'ils ont de leur repos a nos defunts Rois en l'endroit de cestui-cy: l'amitié duquel ils honorent sur toutes autres.

Or pour faire recognoistre de plus pres a vn chascun, qui sont les moyens des Princes

proteſtans,& de leurs forces: Ie veux en d'eſcrire le plus grande partie,qui ſont ceux dõt j'ay cognoiſſance.

Premierement,il y a les trois electeurs de l'Empire,Princes ſeculiers : leſquels ont telle authorité, & creance en Allemaigne, que l'Empereur n'en a que celle, qu'ils luy defferent. Le premier en dignité, de ces trois, eſt le Conte Palatin : lequel eſt ſoubs la tutelle, & adminiſtration du Duc de Cazimir ſon oncle, Prince dõt la valeur eſt aſſes cogneuë en France. Et quant aux moyẽs du Palatinat, on ſçait qu'ils ſont grands : & la France a aſſes ſouuent eſſayé, de qu'elles forces ce Prince peur aider a noſtre Roi, qui faict qu'eſtant choſe ſi cogneuë, je ne me mettray pas en peine d'en parler plus auant.

Le ſecond, eſt le Duc de Saxe, qui pour ſes grãd moyens, à acquiſe vne plus grande creance, que le premier. C'eſt le Prince de la Chreſtienté le plus aiſé, qui a le plus de threſors, & qui (ſelon la grandeur de ſon eſtat) eſt le plus muny, & fortifié. On tient, qu'Augu-

ſte pere de ceſtuy n'aguieres decedé, qui a tenu l'eſtat trẽte-cinq ans,& plus, a fait chaque année reſerue d'vn milion de Dhalars: au moins apres quelques premieres années qu'il eut remis l'eſtat: & cella eſt aiſé a juger, quand on raporte ſon reuenu a la deſpence qu'il faiſoit, laquelle a eſté tous-jours bien reglée, car c'eſtoit le Prince de l'Europe le plus meſnagier,& eſpargnant: de fait que le threſor qui a laiſsé au Duc Chriſtian ſon fils, ne ſçauroit moins valoir de vingt millions d'or. Au partir de la, il a le plus bel Arſenac de la Chreſtienté, que ledit Duc Auguſte a dreſsé a Dreſden, vne tresforte ville, qu'il a ediffiée. Il y a pour armer cinquante mill'hõmes, tant de pied que, de cheual: ou ne manquent pas les Cartouches des piſtolles: & ſi y a deux cens pieces de batterie, toutes ſur leurs rouës, preſtes a marcher a toute heure, pour auoir leur attalaige ſi bien dreſsé, qu'il y a juſques au fouët des chartiers. Ie mets ces particularitez, pour mieux faire remarquer la puiſſance & magnificẽce de ce Prin-

ce. Qui d'ailleurs a les forces de ſon pais ſi grandes, qu'il peut mettre en campaigne, dãs quinzes jours dix milles reiſtres, & vingt mille Landskenets de ſes ſubiets.

L'Electeur de Brand'bourg n'eſt pas ſi aiſé de finances : combien qu'il ait vn pays plus grand que celui de Saxe, & eſt pour en auoir au double, ayant la ſucceſſion du Duc de Pruſſe ſon couſin, laquelle il a deja entre ſes mains: a cauſe de l'infirmité de ce Prince, qui n'eſtant plus capable de l'adminiſtration la laiſsée audit electeur. Ioinct a ce la ſucceſſion du Marquis de Anſpach, qui n'a point d'enfans : laquelle ſucceſſion luy eſchet auſſi, ou a ſon fils, l'adminiſtrateur de Magdebourg, qui de ſoy a encores de grãds moiẽs: & autant d'affection au ſecours de noſtre Roy, que Prince qui ſoit en Allemaigne. Mais ſans compter ces aditions, ou eſperances: ceſt electeur de ſon propre pais en peut aiſement ſortir vingt mille Reiſtres, & autant de Landskenets.

Apres les Electeurs, le Duc Iulius de Brũſ-

nich

uich eſt maintenant le plus grand Prince d'Allemaigne: meſme dépuis peu de temps, qu'il a recueilly la ſucceſſion du Duc Eric ſon couſin : que tenoit autant de pays que luy. De fait que ce prince icy eſt au double plus fort, que n'eſtoit ſon pere : auec ce que ayans de mines en ſon pays, il en tire beaucoup de reuenu : & tient on qu'il a plus de threſor apres le Duc de Saxe, que Prince d'Allemaigne. Il eſt auſſi bien muny, & fortifié : & a ſon fils aiſné qui eſt vn Prince de belle eſperance. Ce Duc a prins la confeſſion des Princes proteſtans, deſpuis la mort de Henry ſon pere, qui leur eſtoit fort contraire : & s'eſt monſtré fort affectionné enuers noſtre Roy. Auquel meſme il a enuoyé de preſens, lors que ſa Majeſté n'auoit que la Coronne de Nauarre.

Il y a le Duc de Lunenbourg, qui eſt ſorty de la meſme maiſon de Brunzuich : & s'il n'a ſon pays auſſi riche, il l'a bien auſſi grand: & a beaucoup de forces, & moyens. Les Ducz de Holſtain, de Melchelbourg, de Vi-

temberg & les Princes de Hanalt: qui ſont tous Princes de l'Empire, ont auſſi moyen de mettre beaucoup de forces en cãpaigne chacun apart ſoy: & ſi beſoing eſt de cõpter ſpecialement le Marquis d'Anſpach, apres en auoir faict mention cy deſſus, il a auſſi de grands moyens: les Contes de Naſſau auſſi, & les fils de Frideric Duc de Saxe, jeunes Princes, qu'on appelle les Ducz de Cauboug, n'en ſont pas du tout deſpourueuz & eſt a preſumer qu'ils taſcheront d'acquerir de l'honneur. Cõme auſſi les Ducz de deux Pontz: le Prince de la petite pierre: & le Cõte de Montbelliart, qui eſt offencé de la maiſon de guiſe. Il y a pluſieurs autres Princes, & Contes qui ont auſſi des moyens, & de la volonté pour aſſiſter noſtre Roy comme les Contés de Schuartzembourg, de Mãsfeld, & autres, outre ce que le Duc de Cleues & Iulliers qui eſt offencé des Eſpaignols, & du Prince de Parme, pour la foulle & inuaſion qu'ils ontfait en ſes terres eſt pour leur donner des affaire a la reparation qu'il eſt apres

d'en rechercher.

Particulierement ie veux bien remarquer le Lantgraue de Heſſen, Prince de l'Empire: les forces duquel doiuent eſtre aſſes congneuës en France, car ſon pere aſſiſta, aux premiers troubles, Monſieur le Prince de Condé, & les Egliſes de France, de quatre mille Reiſtre, ſans qu'on leur fourniſt rien en leur pays. Et les armees que le pere, & le fils ont eu contre l'Empereur Charles Lequint teſmoignent aſſes de leur puiſſance. Touchant l'affection du Lantgraue d'apreſent enuers noſtre Roy elle luy eſt toute aſſeurée: & n'y a point Prince en Allemaigne duquel il puiſſe faire plus d'eſtat: auſſi eſt il en tout de meſme Religion, car il a faict la reformation en ſon pays ſelon celle des Eſgliſes reformées de France.

Apres les Princes, il nous reſtent en Allemaigne les villes Imperialles, & autres cités: qui ſont gouuernées en forme de republique. Car il n'y en a point, qui ne recognoiſſent noſtre Roy en ſon droit, meſmes celles

qui tiennent la confession desdicts Princes: entre lesquelles il y en a de fort puissantes. Assauoir Lubek, Hambourg, Vissembourg, Breme, Magdebourg, Brunzuich, Francfort, Noremberg, & Strabourg. Laquelle est la plus prochaine de France, & qui se ressent de l'entreprinse que le Duc de Guise fit sur icelle, il y a sept, ou huict ans: toutes ces villes, & autres du leur rang, ont de grands moyens: car la seule ville de Lubek a autresfois cõquis le Royaume de Suede, & fait la guerre aux Rois de Dannemark: Elles ont vne grãde intelligence entre elles: & en commun peuuent donner beaucoup de secours a nostre Roy, quand il en seroit de besoing. Et autant que l'interest qu'elles ont a sa conseruation le peut requerir, mesme pour faire opposition au progrés de ceste Ligue, qui leur est infiniément suspecte: & qu'ils voyét tendre aussi bien a troubler l'Allemaigne, qu'a ruyner la France.

Les seigneurs, & Cantons des Suisses, cõme j'ay deja dit, ont recognu nostre Roy.

Et chaſcun ſçait combien ils honnorent l'alliãce de nos Rois:& combien ils ſont prõpts a les ſecourir a leur beſoing. Ie croy auſſi qu'on n'ignore pas leurs forces : Mais s'il en faut donner quelque teſmoignage aux plus ignorans je leur ameneray ceſtui-cy de freſche memoire , aſſauoir de l'année 1587. En laquelle ſortit de ce pais pour le Roi deffunct, ou pour celuy d'apreſent trente mille hommes de guerre:qui n'a point tellement deſpeuplé le pais , qu'il n'aye bien moyẽ de fournir journellement de belles forces pour ſa Majeſté:& de plus grandes(ſi beſoing eſt) que celles la n'ont eſté , qui quoy qu'elles ſoient ſi remarquables , qu'on peut dire que le Roy d'Eſpaigne , de ſes ſubjets,n'en ſçauroient fournir vne telle de toutes ſes terres, quãd bien la conqueſte de la France ne tiendroit qu'a cella.

Ie ne mettrai point icy l'Italie en compte pour appuy du parti du Roy, combien que, comme j'ai monſtré cy deſſus , il y ait plus d'eſtats qui le recognoiſſent , que d'autres

qui faſſent pour la Ligue.

Nous voiõs en ces deux partis toutes les forces de la Chreſtiẽté repreſentées: ce qui eſtoit bien requis pource qu'il ny en a point qui ne ſoient engaigés a l'vn, ou l'autre parti. Car le pretexte que la Ligue prend touche à tous : & leur but d'empieter l'eſtat, attire ceux qui demandent ſa ruyne, & embarque les autres a ſouſtenir ſa defẽce: & ſi a la faueur de noſtre Roy, Il ira bien plus loing que la Chreſtienté, encores qu'il ne le requiere. Car le Turc ſur tout, ne demãdera pas mieux que de voir le Roy d'Eſpaigne embarqué en France, afin de luy attaquer plus aiſeément de ſes terres, leſquelles il ſe promettra emporter, voyant la Chreſtienté diuiſée: & cependant prendra ſon pretexte de ce que le Roy d'Eſpaigne fait la guerre au Roi de Frãce, qu'il tient eſtre entré en l'alliance que ces predeceſſeurs ont eu auec luy. Mais ſans cela, quand on rapporte ces deux partis l'vn a l'autre & que l'on conſidere leurs particulieres oppoſitions, on trouue que l'vn a l'ad-

uantage sur l'autre en toutes choses : car des chefs l'vn est jeune, dispos, & genereux: l'autre vieux, mal-sain & pusilanime. L'vn a le droict de regner au Royaume: l'autre non. L'vn a à sa faueur les plus belliqueuses natiõs, les plus floriſſantes, & les plus riches, & populeuses, & les plus puissans Rois, & Princes de la Chrestienté: l'autre poinct de Rois, peu de Princes, & les plus foibles nations, qui soient: & les plus despourueuës de moiens, & de gens de guerre, l'vn est assisté de ses amis, & subjets seulement, de bonne affectiõ en son endroit, & pour l'equité de sa cause: l'autre ne peut estre assisté qu'a force de fournir argent. L'vn outre l'esperance qu'il a, que Dieu lui donnera lignée a de Princes de son sang pour luy succeder, capables de maintenir, & accroistre son estat : & l'autre n'en a que de preparer a diuiser le sien. Ie laisse a iuger a vn chascun, lequel des deux partis est le plus fort, selon ses rapports : si c'est quelque personne que y apporte son sain jugement, il dira que cest celuy qui a ainsi l'aduantage

en toutes les oppoſitions : & ce faiſant il accordera que ceſt noſtre Roy. Et s'il penetre plus auant en l'eſpeculation de toutes choſes, il trouuera d'abondant que ledict ſieur Roy a vn autre aduantage, aſſauoir qu'il ſera plus volontiers aſſiſté des ſes amis, que l'autre: car la raiſon eſt toute prouuee, que ceſt plus de l'office de l'homme de deffendre celuy, a qui on veut oſter le ſien : que non pas d'aider celuy qui le veut rauir. Ioinct qu'il va aux Rois, & Princes de la ſeurté de leurs eſtats, qu'ils ſe maintiennent l'vn l'autre en leur domination: & ſur tout de n'endurer jamais que les ſubjects d'vn Prince le dejettent de ſon eſtat: pource que la tollerance en eſt pernicieuſe, & la conſequance touche a leur commune conſeruation auec ce que le pretexte qu'on prend pour rejetter noſtre Roy, Aſſauoir qu'il n'eſt pas capable de la Coronne de France, a cauſe de ſa religion, n'eſt point raiſon, qui ſoit receuë de la Roine d'Angleterre, des rois de Dannemark, d'Eſcoſe, & de Suede, & de Princes proteſtans: leſquels

leſquels ne pourroient ſouffrir que ceſte façon de proceder, a l'encontre de noſtre ROY, fuſt vn prejugé pour tous les Princes qui ne tiennent pas la religiõ Romaine : par lequel ils fuſsẽt tenus incapables de tenir leur états. Meſmement ceux qui ont des ROYAUMES, leſquels y ont plus d'intereſt : Et, je vous prie ceux qui ont leurs eſtats hereditaires d'entr'eux, pourroient ils endurer que par ce moyen leurs heredités demeuraſſent en diſpute a leurs enfans & les autres, notament les Princes d'Allemaigne, qui peuuent eſperer de venir a l'Empire, & a la ROYAUTE, ou Election y eſchet, voudroient ils bien par telle ſouffrance ſe priuer, & les leurs d'y pouuoir paruenir? cella n'eſt point a croire.

Apportez donc icy voſtre ſaint jugement, ô François ! qui vous fondés tant ſur les moiẽs humains: & jugez ſi ſelon iceux notre roi eſt pour eſtre legierement deſmis de ſon eſtat: & pour eſtre ſurmonté ſi aiſéemẽt de ſes ennemis qu'ils sẽblent ſe le promettre:

lui que quād aujourd'huy ſe trouueroit du tout depoſſedé de ſon ROYAUME, ſeroit encore aſſes fort pour le reprendre, & reconquerir. Helcombien de ROIS trouue on auoir eſté remis en leurs ROYAUMES, apres en auoir eſté chaſſez: qui n'auoient pas hors de leur ROYAUME la dixieſme partie des amis, & moyens que noſtre ROI à. luy qui eſt pour tirer autant d'hommes de la ſeule Germanie, pour conſeruer ſon ROYAUME, que ſes premiers predeceſſeurs ROIS en ſortirēt, pour le conquerir. Ce n'eſt pas le premier des ROIS de la race de ſainct Louys, qui a trouue de l'oppoſition en ſon regne: il ya eu de plus foibles, que luy, qui neantmoings ont ſurmonté tous obſtacles, qui ſe ſont preſentés. Charles ſeptiéme s'eſt trouué plus embrouillé, plus abandōné des François, moings aſſiſté des eſtrāgiers, dix fois plus foible dās les villes, & beaucoup moings a la campaigne: il auoit affaire a vn ennemy plus dangereux, que ceſtuy n'a pas: qui auoit de ſon droit vn grand eſtat fondé en France, car la Guyen-

ne, estoit lors possedée par le roi d'Angleterre, qui auoit pour luy le Duc de Bourgoigne, grand Prince assité de toute sa prouince, Le Duc de Bretaigne, auec les forces de la sienne, & qui auoit la Normandie entre ses mains. Au reste vn roi couronné dans Paris, declaré heretier de la Coronne par celuy, qui la laissoit : & recogneu de la plus grand part de la France. De fait qu'on appelloit le roi Charles septiéme, le petit roi de Bourges, pour le peu qui luy restoit des despouilles de l'estat. Lequel, contre l'apparence humaine, il mit entierement entre ses mains, ayans son droit a la succession eu tãt d'efficace par la faueur de Dieu, qui assiste tous-jours une juste cause, que les grandes forces, & moyens de ses ennemis, ne peuuent subsister a l'encõtre. Si donc cest exẽple nous fait voir qu'vn roi si foible a peu surmonter toutes les oppositions, qui se sont presentées à l'establissement de son regne: combien y a il plus d'apparence, qu'vn fort y prouiendra? certes, nostre roi d'apresent

eſt ce fort, au pris du roi Charles ſeptieſme. Premierement il eſt fondé en meſme droit: il a beaucoup de belles parties en ſoy, qui manquoient a l'autre: & a ceſt aduantaige, qu'il eſt declairé heretier de la Coronne par ſon dernier predeceſſeur: au cõtraire de l'autre, qui en auoit eſté declairé inhabille par le ſien. Il a tous les Prince de France pour luy: & les principaux officiers de la Couronne, & la meilleure, & ſaine partie de la France en ſon obeiſſance: ſon ennemy n'eſt pas ſi aſſiſté, ne luy eſt pas tant ſus les bras, & n'a pas les moyẽs pour luy nuire, ſi proches, ne ſi commodes, qu'auoit celuy dudict roi Charles, & ce roi icy a plus de moyens de faire oppoſition a ſon ennemi, tant par l'obeiſſance des ſiens, que par l'aſſiſtance des rois Princes, & eſtats ſes aliés, & amis eſtrãgiers. Entre leſquels (comme il a eſté repreſenté cy deſſus) il y a en vne grande partie qui ſont pouſſez d'vne plus ardãte affection en ſon endroit, que n'eſtoit les ãmis eſtrangers du roi Charles au ſien. Car le zelle de

leur religion, qu'ils voioient comme disputée en ce fait, la leur attise plus auant, que ne faict le soin, que tous Princes ont de se main tenir les vns, les autres.

Doncques ses sages mondains, qui ne iugent que par les aparences humaines, pourquoy ne conçoiuent ils celles icy? Et pourquoi ne dressent-ils leurs attantes selon icelles? vous auez du jugement en de petites choses & aux grandes il vous manque. Vous espulches les petites herbes, ou ni a rien que vous puisse nuire: & aux grandes, ou sont les chenilles vous ny regardés poinct. C'est a dire, vous regardés de pres a quelque petit affaire, qui ne vous importe de guieres, de uant que l'entreprendre: mais pour vne grãde chose, comme ceste cy, que importe de vostre honeur, de vostre vie, & de vos biens, vous ny regardez point. Car qui est celui en France de ceux qui se sont mis du party de la Ligue? qui ait fondé que s'estoit que de ce parti? soit en la justice de la cause, soit aux forces, & moiens d'iceluy: je pense qu'il ny

en a poinct, si ce n'est les autheurs, qui estans hors despoir, sont bien aises d'y embarquer les autres par fauces persuasions. Mais quoi, disent-ils, nostre condition n'est pas pire que celles des huguenots: ils ont fait la guerre contre leur Roy, nous en pouuons bien faire de mesme: mais vous deuriez considerer, que ceux de la religion ne l'ont pas faict de gaieté de cœur, comme vous faictes, car ils le faisoient pour garentir leurs vies, & la liberté de leur conscièce, qu'on leur vouloit oster: & vous n'estes engaigez de telle façon. Certes leur fidelité a l'endroit de leur Prince, vous donne plustost subject de vous faire sages, que le port de leurs armes ne vous donne de pretexte de faire des fols: car quelque oppression qu'ils ayent soufferte, & à quelque extremité, qu'ils aient esté reduits: cella n'a point eu lieu en eux, pour leur faire cercher autre domination, que celle de nos Rois naturels. Ils n'ont jamais desnié leur Roi: ils l'ont seulement requis de leur donner la liberté de leur conscience:

& toutes les fois que le roi la leur à octroiée, ils ont posez les armes. Faictes en vous ainsi, & vous ne demeurerez plus coulpables de crime de rebellion.

Mais qu'aprehendez vous d'entrer en la subjection de ce Roi pour sa religion? N'est-il pas bon Chrestien? n'a-il pas sa confession conforme au simbole des Apostres? qui est le fondement de la religion Chrestienne. Et si ceste le fondement de la religion Chrestienne que voulez vous chercher d'aduantage, qui ne gaste tout? quoy? tient-il trop simplement le simbole des Apostres: n'est ce pas aussi le meilleur? ne vaut il pas mieux croire purement, ce qui est escrit, que de l'ãplifier mal a propos? il tiẽt purement ceste article: je croy en Dieu le Pere tout puissant: & vous voulez qu'il adjouste & au Pape sõ lieu tenant. Vous voudriez qu'au lieu qui est dict que Iesus Christ est né de la vierge Marie, qu'on dict je croy en la vierge Marie: & la ou il est dit. Est descẽdu aux enfers: Le tiers iour ressuscité des morts: & monté és cieux, vous

voudriez qu'on mit le Purgatoire entre deux & qu'au lieu de dire, je croi la saincte Eglise vniuerselle, on dict je croy en l'Eglise Romaine. Et qu'au lieu de dire, je croi la communion des Saincts, on dit je croi aux Saincts. Considetez vn peu, si ceſt a nous de faire de ces gloſes : & lequel vaut mieux croire cela ſimplement, ou le croire ſophiſticquement. Et ſi vous me dictes, qu'il ſuffit d'auoir la pureté de ceſte creance. Ie vous dy que le reſte ne peut eſtre que ſuperflu, & que ſi tout ce qui eſt requis pour noſtre ſalut, nous eſt preſcrit és ſainctes eſcritures: ceſt en vain qu'õ en va chercher d'aduantage, que ſi en la conſequence de ces points, il y a quelque diſpute, pour cela on ne doit s'entretuër ny fuir la domination du Prince que Dieu nous a dõné, mais taſcher a luy obeyr en ſeruant a Dieu & a prendre, ou dõner inſtruction l'vn l'vn à l'autre par quelque bonne conferance, ainſi que ſa Majeſté deſire: qui n'a point au cœur de forcer vos conſciences, ſçachant qu'il faut qu'elles ſoient

ſurmõtées par les armes ſpirituelles, & non pas les materielles, & vous auez aſſes d'exẽples de ſa diſcretion en ce faict, car les terres, qui ſont de longue main en ſa ſubjectiõ, vous en fourniſſent prou: eſtant tout clair, qu'il n'y a forcé perſonne au changement de religion: & n'a point oſté l'exercice de la religion Romaine, ou il la trouué eſtablie.

Et voyez, je vous prie ſi vous auez raiſon de ne vouloir pas la domination de ce Roy, pource qu'il ne veut recognoiſtre le Pape en la dignité qu'il s'attribue: veu que vous voulez le Roy d'Eſpaigne, qui recognoiſſant le Pape de bouche, le tue par effect, car il à fait empoiſonner Pape Sixte cinquiéme: & puis le voila bien Religieux, de faire contre ſa religion le plus grãd paricide qui puiſſe eſtre qui eſt de tuer ſon pere ſpirituel, c'eſt plus que de faire mourir ſa fẽme, & ſon fils, cõme chaſcun a entendu qu'il l'a fait. Et l'exemple de tels actes, vous doibt aſſes faire croire l'autre, car il eſt bien aiſé a juger qu'il n'a pas eſté plus conçiencieux en l'endroit du Pape,

qu'en l'endroit de sa femme & de son fils. Veu d'ailleurs, qu'il ne fait point de conscience de retenir les reuenus, qu'a l'Eglise Romaine en beaucoup de ses terres. Car, il ne peut nier qu'aux terres d'Italie, il ne desnie au Pape plusieurs tributs, ausquels elles ont esté cy deuant assujetties: & le voila biẽ propre à maintenir le Pape, que de tuer le Pape. Et à conseruer les prerogatiues de l'Eglise Romaine que d'empieter les droits d'icelle. Vous n'auez en la vie de nostre Roi que tout exemple de bonne foy, de bonne conscience, de douceur, de clemence, & de toute pieté. Au contraire en l'autre vous n'en auez que de perfidie: de desloyauté, de cruauté, & d'impieté. Iugés lequel vous promet vn meilleur traictement de ces deux.

Et ne faut point que vous desguisiez vos attantes: car vous ne pouuez tendre qu'a deux buts, selon la mire que vous prenez: qui est de venir en la subjection de l'Espaignol, ou a la diuision de cest estat en plusieurs membres: soit en principautez, ou re-

publiques : & quand bien vous n'auriez ce deſſein, vous ne pourriez eſuiter, de vous precipiter en ces inconueniens, ſi voſtre party eſtoit plus fort, que celuy du Roy, & qu'il le peut ſurmonter (ce que Dieu mercy n'eſt poinct) car la confuſion, ou vous ſeriez, vous ameneroit a vne generalle euerſion de l'eſtat en deſpit que vous en euſſiez. Et voions que ce ſeroit s'il eſtoit auſſi aiſé, qu'il eſt impoſſible. Premierement, ſi vous veniez à mettre l'eſtat entre les mains de l'Eſpaignol : ainſi que le plus apparant de vos deſſeings monſtre y tendre, comment pourroit ce eſtre ſans la ruyne de toutes les bonnes, & illuſtres maiſons de France ? & ſans changer entierement la condition de la Nobleſſe Françoiſe ? car ſans cela, figurés vous vn Roy, ou vice Roy Eſpaignol gouuernant en France : comment pourriez vous renger noſtre Nobleſſe, à ſupporter le refroignement de leurs ſourcils ? leurs deſdaigneux accueils ? leur port arrogant ? leurs rudes cõmandemẽs ? car ceſt le naturel de l'Eſpagnol,

& ne vous laiſſez pas pipper par ſon entrée: car il entre en renard, mais il regne (non en lyon, ains) en tigre. Non, noſtre Nobleſſe ne peut demeurer en ſon eſtat, & ſupporter ceſte humeur Caſtilliane: noſtre Nobleſſe, qui a accouſtumé d'auoir la ſerenité du viſage de nos Rois, auſſi amiable, qu'vne douce aurore: Et dont la clemence, & affabilité leur eſt vne roſée en leurs cœurs, y nourriſſant vne bonne affection au ſeruice de leurs Majeſtés, deſquelles les commandemens ſemblent pluſtoſt douces ſemonces, que rigoreux preceptes. Ne vous deçeuez poinct vous meſme, cela ne peut aduenir, tant que ceſte Nobleſſe ſubciſtera: & moings qu'on portaſt patiemment de voir les charges, dignités, offices, & benefices du Royaume en la diſpoſition d'vn eſtrangier: qui en priuat les naturels Frãçois, pour en prouoir ceux de ſon pays. Vn eſtrangier, qui pour s'eſtablir, & s'aſſeurer du Royaume ſaperoit tous les piliers de la maiſon de France: afin qu'elle n'euſt moyen de ſe releuer. Qui feroit com-

me le jardinier qui meſnaige vn parterre, que s'il voit vn bourgeon paſſer plus haut que les autres, le coupe, car ſi l'Eſpaignol voioit vne teſte s'eſleuer plus qu'vne autre en France, il la couperoit : afin que tout demeurat eſgal & qu'il ny demeurat François, qui peut auoir authorité, ny creance pour s'oppoſer à ſa tyrannie. L'exemple des Contes de Horne, & d'Aiguemont en Flandres, qui ont reçeu ceſte tonſure, n'inuiite pas beaucoup nos ſeigneurs François de ſe ranger à ce party. Et non ſeulement ce n'eſt à ceux, qui ſe ſeroient monſtrez affectionnez a nos Rois, d'aprehender cela : mais a ceux de qui ils ſe ſeroient ſeruis, pour l'acquiſitiõ de l'eſtat. Le Duc de Mayenne meſme que pourroit il eſperer ? ſinon le loyer d'vn traiſtre, ſi l'Eſpaignol eſt le maiſtre. Ne penſez pas que l'Eſpaignol, qui eſt du naturel le plus ſoubçonneux du monde (comme ainſi ſoit que l'homme cruel, & auare ſoit touſjours ſubject à ce vice) ne penſez pas, dy-je, qu'il vouluſt auoir de concurrant en autho-

rité, ne qu'il se vouluſt fier en celuy, qui auroit trahi ſon ſeigneur, & lui laiſſer le baſton, par lequel il l'auroit frappé: qui eſt la creãce qu'il auroit euë parmy le peuple: par le moiẽ de laquelle, il craindroit qu'il ne luy joüaſt pareil tour en ſon endroit. L'eſpaignol, outre ſon naturel, ſçait trop bien les maximes d'eſtat: il n'auroit garde de les oublier en ceſt endroit. Que l'enuie ne vous vienne donc pas, ô François! de vous mettre en la ſubjection de ce tyrã, car certes la domination de l'Eſpaignol ſeroit ſur nos teſtes, vn joug peſant, & agrauant & vne chaine de fer, par laquelle nous ſerions attachez au pris de laquelle, la domination de nos Princes legitimes, & naturels eſt vne chaine d'or à noſtre col, laquelle nous à orné, & nous pare plutoſt qu'elle ne nous charge, & affaiſſe.

Vous voyes donc, ô François! qu'elle eſperance les Ligueurs peuuent auoir de ce coſté, quand bien Dieu, pour noſtre punition, auroit ordonné, contre toute apparence humaine la reuerſion de ceſt eſtat. Et quãd

à l'autre, elle ne promet pas guieres plus de bien, qui est de voir l'estat desmẽbré, & reduict en principautez, & republiques. Ie croi que vous pouuez auoir veu ce qu'on vous à representé la dessus : mais afin que vous ne pensiez que ce fut à faute de subject, que je ny remarquasse nulle incomodité : je vous diray, que si l'estat estoit reduict à ceste diuision, ce seroit oster le laurier, qui est destiné pour le coronnement de la vertu en France: & ce seroit fermer le chemin aux vertueux de paruenir selon leurs merites : le gentilhomme, & faisant profession des armes, seroit priué de paruenir à l'estat de Connestable, à l'estat de Mareschal de France, à l'estat d'Admiral, & de pouuoir acquerir le tiltre de Lieutenant general du Roy en quelque prouince, ne de pouuoir paruenir au gouuernement d'icelle : & en somme de paruenir à aucune de ces grandes dignités. Celuy qui faict profession des lettres, ne pourroit esperer de paruenir à vn estat de Chancelier de France, de Conseiller au conseil d'estat

du Roy, de maistre des Requestes, ne de Secretaire d'estat de sa Majesté : Les Presidens de Courts de Parlement descherroient de leur dignité, Et les estats, pour les finances, seroient comme estains. Sõme apres qu'on auroit reduicte ceste grande mer, en petits laqcs, on ny pourroit plus pescher de grandes baleines. Et posons le cas que nul empeschement ne fut donné à leurs attentes: que le Roy tint les mains dans le sein: & que tous les siens, & ceux qui ont consequamẽt interest à la diuision de l'estat, ne s'y opposassent point : qui accorderoit du partaige les pretendans. Certes rien ne les accorderoit que la ruyne des vns, ou des autres : & peut estre de tous ensemble, & par consequant des prouinces, qu'ils debattroient. Mais, qui plus est, figurons nous qu'ils fussent d'accord aux bornes de leurs limittes: comment formeroient ils leurs estats ? si ce sont Princes : il leur faut tous les deniers ordinaires de la prouince, pour leur maison. Il leur en faut d'extraordinaires, pour les garnisons:

niſons:il faudra fortifier les frõtieres de leur eſtat:& de tant qu'vn petit eſtat, eſt plus mal aiſé à conſeruer, qu'vn grand : d'autant plus faudra il que chaſcun d'eux opreſſe le peuple d'exactions, & de couruees. Celuy qui eſt en terre de Roy, ſe trouuera ſeulement en terre de ſeigneur. Le ſieur,qui ne recognoiſſoit ſeulement que le Roy,faudra qu'il recognoiſſe vn autre ſimple ſeigneur. Somme, il faudra changer de condition :mais le pis eſt, qu'on en prẽdra vne pire.Sice ſont villes qui ſe cantonnent,& veulent faire vn eſtat a part: que feront ils que ſe rendre priſonniers dans vne ville? au lieu qu'ils ont liberté par toute la France, & limitter à leurs murailles la fortune, & l'aduancement de leurs citoyens? Que feront ils que ſe charger d'vne defence qu'ils ne pourront ſouſtenir? car ils ne ſçauroient eſtre ſans auoir vne guerre journaliere auec leurs voiſins. Au lieu qu'ils font des magaſins de marchandiſes, pour leur traffique, & y ont du proffit : il leur faudra faire des magaſins de munitions de guerre, & y

faire deſpence. Tous-jours en crainte: à toute heure en trauail pour ſe fortifier, & le tẽps qu'il leur faudroit emploier à leurs negoces il le faudra employer à faire la garde. S'ils veulent auoir de juriſdiction, Il faut de forces pour la gaigner, & pour ſe la maintenir s'il l'ont, & ſi leur ville a vne Court de Parlement: il faudra qu'ils ſe contantent d'vne ſimple judicature, car s'ils ont moyen de ſe rendre maiſtres des Paroiſſes d'alentour de de leur ville, ils n'auront pas le moyen d'aſſujettir tout le reſſort: & ainſi ces pauures gens au lieu de ſe former vn eſtat, ſe formeroient vne ruyne. Mais quoy! ils ſeront maiſtres chez eux: auſſi eſtoit bien le charbonnier, & pourtant n'eſtoit pas plus heureux. Ne ſçauent ils pas qu'il vaut mieux eſtre valet de chambre en la maiſon d'vn grãd Roy, que maiſtre d'hoſtel en vne pauure maiſon. Tous-jours leur faudra il eſtre ſubjets à vn Magiſtrat: Et quel Magiſtrat ſçauroient ils auoir qui fut plus doux, & plus honorable qu'vn Roy? Quand aujourd'huy Paris au-

roit changé sa misere, en la plus grande prosperité du monde : & que par ce moyen elle fut asses forte pour se rendre capitalle de tout l'estat François : Que seroit ce que de ruyner, & auiler le reste de la Frãce, pour enrechir, & illustrer Paris: & que seroit-ce que de fuyr la benigne domination des illustres Princes, pour s'assubjectir à la ruralle domination de grossiers badauts. Certes si le Frãçois cognoissoit l'heur qu'il a d'estre soubs l'administration d'vn si legitime gouuenement, qu'est l'estat Royal de France : il ne cercheroit point de s'en distraire. Que s'il n'a despuis quelques années cueilly le fruct sauoreux, selon la bonté de ceste ante. Il s'en doibt prendre à l'injure du temps, qui outre le mal qu'elle y a porté, n'a permis à nos Princes de la cultiuer, selon qu'il est requis, pour le rapports de ses doux fruicts.

FIN.

A MADAME
SOEVR VNIQVE DV ROY,
SVR LE TRAICTE, DE L'EXCE-
lence de la Monarchie
Françoise.

SONET.

SI vn subiect rapporte à choses conuenables:
MADAME, ceſtui-cy, vous eſt tout raporté.
Le ſubiect eſt tresbeau que s'il n'eſt bien traicté,
C'eſt de l'or obſcurcy de couleurs peu ſortables.
Ce ſubiect vous conuient pour de points remarquables.
La belle forme rend ceſt eſtat exalté:
Et en vous nous voyons richement exploicté,
Tout ce que la forme à, de dons beaux & louables.
On voit en ce ſubiect l'Illuſtre Royauté.
On voit ſon luſtre en vous eſpanir ſa clairté
Il ne reſte rien plus pour ceſte conſonance:
Si n'eſt qu'en agreant le Monarchic diſcours,
Vous permettiez qu'il ait ſoubs voſtre faueur cours.
Vn excelent ſubiect reconrt à l'excelence.

I. PR.

L'EXCELENCE DE LA MONARCHIE FRANCOISE.

SI cela n'estoit cõmun à l'homme de mescognoistre son bon estat, & ignorer l'exelence d'iceluy: pour n'espulcher en ces meditations les raisons que y sont à considerer : je penserois faire vne incongruité, de representer aux François l'heur que ce leur est d'estre soubs l'authorité, & conduicte d'vn estat, si bien estably que la Monarchie de France. Mais puis qu'ẽ tel fait on se troue si aisement adueuglé : j'ay pense qu'il ne sera que bon d'esclairer vn chacun, en chose dont la cognoissance est si requise. Et à ceste occasion, je leur diray que s'il y a eu jamais au monde republique bien ordonnée, & instituée : c'est la Monarchie

Françoiſe. Les Anciens ont deſcrit trois ſortes d'adminiſtration : aſſauoir la Monarchie, l'Ariſtocratie, & la Democratie. La premiere c'eſt l'adminiſtratiõ exercée par vn ſeul ſouuerain : La ſeconde par vn petit nombre ayant conjoinctement l'authorité: La troiſiéme lors qu'elle eſt en commun à tout le peuple. Et entre ces trois, la Monarchie a eſté trouuée la plus excellente: & telle eſt la deffinition de Platon : auſſi l'eſt elle à les regarder ſeparement l'vne, de l'autre, car c'eſt elle qui approche le plus de l'image de la Majeſté diuine. Mais pource que ces adminiſtartions ne ſont que pour maintenir la ſocieté humaine, ſi nous ny voulions, que comprendre la forme du ſouuerain Magiſtrat, nous trouuerions qu'elle n'eſt pas ſuffiſante de donner vne vraye ame à ce corps, qui eſt ceſte ſocieté : car comme noſtre ame comprenant trois formes : aſſauoir, l'intelectuele, la ſenſitiue, & la vegetatiue: ne pourroit compoſer, & maintenir l'homme ſi elle n'agiſſoit que de la partie in-

telectuele,qui eſt la plus ſouueraine:auſſi l'ad miniſtration en vne republique ne pourroit former,ny maintenir ceſte ſocieté,ſi elle n'agiſſoit, que de la partie la plus exelente, qui eſt l'adminiſtration du Monarque.Car comme il conuient qu'il y ait vne harmonie de toutes ces parties,de l'ame,en leurs diuerſes operations,pour animer,& rendre l'homme en ſa raiſon:auſſi faut il, que ces trois formes d'adminiſtrations,ayent vne bonne conſonnãce en leurs diuerſes functions, pour maintenir la ſocieté humaine,& luy donner ſa raiſon. En quoy la plus haute partie n'amoindrit en rien ſon exelence, non plus que faict l'intellect, ayant ſes inferieures en correſpondante à l'action, qu'elle fait en l'homme: ou au contraire, ſi les inferieures n'auoyent leur office,ou il faut qu'elles agiſſent pour la conſeruation du ſubject, qu'elles compoſent en partie: ce ſeroit a la deſtruction d'iceluy ſubject. Tout ainſi que ce ſeroit a la ruyne d'vn corps, ſi les pieds, & les jambes eſtoyent priuez de leur office: en-

cores que la teſte vſat librement de la ſienne. Car tout compoſé, ne peut ſubſiſter, qu'en la concordance des parties compoſantes: ſoit en la matiere, ſoit en la forme, ſoit en l'action. Or eſt il, que comme à tout eſtat eſt requis la voix, & affection de tout le peuple: le conſeil des plus ſages, & experimentez, & la conduicte d'vn chef, qui nous repreſente l'office de ces trois adminiſtrations. Auſſi eſt il neceſſaire que les actions de l'vne correſpondent à celles, de l'autre, pour leur commune manutention. Laquelle ne peut porter, qu'on priue aucune deſdictes parties de ſa function : d'autant que ce ſeroit rendre ſon eſtat deffectueux, & par conſequent peu ſubſiſtant. Eſtant donc reſolu, que ces trois formes d'adminiſtrations doibuent eſtre en concordance, & mutuel agiſſement en vn eſtat bien formé. Ie veux monſtrer, que noſtre eſtat François a eſté ſi bien compoſé, qu'il enſuit ceſte regle. De faict, que ce n'eſt point vne Monarchie Tyrannique : ains vn eſtat entierement Royal, ſous lequel les autres

tres vrayes formes de gouuernement compatiſſent,& ſont remarquées agir, en correſpondance, pour la conſeruation de noſtre ſocieté. Et qu'il ne ſoit ainſi, l'office de noſtre Roy: c'eſt d'eſtre le patrõ de ceſte nef, lequel, tenant ſa loy, pour Bouſſole: cõduit la nauire Françoiſe, ſelon le ſens d'icelle,& ſuit, par ce moyen la route, la plus aſſeurée, pour venir à bon port. Et comme il eſt beſoin que l'œil, & jugement du pilote ſuplée à remarquer les dangiers, que la Bouſſole ne demonſtre: afin de les eſuiter. Auſſi le Prince bien ſouuant ou la loy eſt deffaillante, vſe (en ce qui eſt requis outre la demonſtration d'icelle) de ſon jugement eſclairé ou beſoin eſt, de l'aduis des plus experts, & de ceux, qui en diuers offices trauaillent ſoubs luy, à la conduicte de ceſte nef: les actions deſquels, par ſon authorité, il tiẽt en conſonance pour le commun bien. Charge, qui outre ce qu'elle eſt l'ornement d'vne belle diſpoſition, eſt d'ailleurs tres-neceſſaire: Car depuis qu'il faut que toutes les actions en vn eſtat

soyent conduictes à mesme fin : & qu'il soit ainsi que la diuersité des dessеins, & la difference des interests d'vn chacun des particuliers, ne puisse aisement s'y raporter : c'est à bon droit que l'estat Royal y interuient pour nous fournir d'vn chef, qui n'ayant autre, interest, que celuy de l'estat, ny subject d'autre dessein, que la conseruation d'icelui: peut diriger toutes deliberations à ce qui y est requis, & vser a ceste effect, de la souueraine disposition requise à tous dessеins : en sorte neantmoins que comme il à l'authorité par l'estat, & que les raisons d'icelle, sont les les vrais seaux de ses decrets : il faut qu'il les appliques à toutes ordonnances, pour les rendre en leur validité, ainsi qu'en vsent nos Rois, qui ne font point d'Edicts, ny ordonnances qui ne portent leurs raisons gravées de l'impression d'vn meur cõseil. ce qui n'est point à la restriction de l'authorité Royalle, ains à son illustrement : d'autant qu'vne Royauté n'est poinct legitime, si elle n'est bien reglée, & bien mu-

nie de bon conſeil : lequel eſt le vray canal, par lequel l'equité, & la juſtice de coulent. Qui faict que nous deuons d'autant plus admirer la belle diſpoſition de ceſte Monarchie Françoiſe, qui nous repreſente vn Monarque en ſouueraine authorité, & puiſſance, diſtribuant la juſtice par conuenables inſtruments: ſelon que c'eſt l'office d'vn vrai Monarque, qui n'eſt proprement qu'adminiſtrateur de la republique. C'eſt icy dõc que nous remarquons la vraye forme de la Monarchie, en ceſt eſtat François.

Et quand à l'adminiſtration Ariſtocratique: comme il ne conuient de repreſenter la Monarchie, que par vn ſiege, pour ce qu'elle eſt tenue pour vne ſeule perſonne, auſſi ne ſera il mal a propos, de repreſẽter l'adminiſtration Ariſtocratique de France, compoſée de pluſieurs perſonnes, par pluſieurs ſieges. Premierement, nous voyons la Court des pairs, qui a vne ſouueraine juriſdiction, pour les cauſes les plus importantes à l'eſtat: Cõme la criminauté des Princes, & autres telles

cauſes ſerieuzes,& extraordinaires, qui leur ſont reuolues. Outre que leſdict Pairs ſont appellez,des leur inſtitution,à aſſiſter le Roy en toutes deliberations, concernant l'eſtat, & affaires du Royaume:& quoy qu'on puiſſe ſeulement conter le conſeil du Roy, pour le cerueau,ou la Monarchie conçoit, & reſout toutes ſes deliberations: ſi eſt ce que la ou les Pairs aſſiſtent (ſelon leur rang & dignité) la forme Ariſtocratique y eſt plus obſeruée,que l'authorité Royalle: car rien ne y eſt accordé que parleurvoix. En apresnous voyons les Courts de Parlement, qui ſont Ariſtocraties formelles: car ceſt vn petit nombre de gens doctes,& graues: vn venerable Senat de Preſidens,& Conſeillers, qui jugent en dernier reſſort toutes les cauſes, tant ciuilles, que criminelles de leur juriſdiction: n'ayant nulles preſcriptions, que les loix, & le droit: & pour plus expreſſement le dire rien,que l'equité. De fait, qu'ils n'ont pas meſmes eſgart aux lettres, de remiſſion du Roy, ſi elles ne ſont fondées en ciuilité:

& ſi ont l'authorité enuers ceux, qui ont la force ſoubs le nom du Roy, de commander l'execution de leurs jugements, & arreſts. Ce qui ſe peut dire vne adminiſtrarion Ariſtocratique cõme beaucoup d'autres Courts ſouueraines qu'il y a en France.

En apres, nous voyons la forme. Democratique: en general, en l'aſſemblée des eſtats du Royaume, par le moien deſquels, tous les ſubjects du Roy, faiſans corps, & communaute ſont apellez, & reçeus par leurs députes à aſſiſter aux deliberations, qui ſe font, pour les choſes les plus importantes au Royaume, requerant nouuelle prouiſion, & y ont leur voix, & conſentement libre: Et ſi peuuent faire telles requiſions, & propoſitions que bon leur ſemble, tendant au bien de l'eſtat, & ſoulagement du peuple. Et en particulier, ſe monſtre la Democratie, en ce que en chaſque corps de ville, lieu, & paroiſſe du Roiaume, le peuple à faculté deſlire tels perſonnages, que bon luy ſemble, de ſa cõmunauté: pour adminiſtrer la police de cha-

cun lieu, & negotier les affaires concernãts leur communauté. Car tous Maires, Eſcheuins, Capitols, Conſuls, & autres Magiſtras, Politiques, ſont en l'election du peuple, Laquelle election ſe fait alternatiuement de perſonnes choiſies, par leur voix, en chacun lieu, & communauté. De fait que chaſque perſonne populaire à droit d'eſtre appellé à l'eſtat de Magiſtrat en ſon lieu, quand l'election luy eſchet: ce qui eſt proprement vne adminiſtration populaire.

Par ceſte deſcription, nous voyons la belle, & Armonique compoſition de l'eſtat Frãçois. Ayant en ſoy les principalles formes d'adminiſtrations: qui ont vne ſi bonne correſpondance à la manutention d'iceluy, qu'on peut dire que c'eſt vn Artifice, dreſsé à l'imitation de la nature: qui formant pluſieurs organes à vn ſubject, leur donne telle ſimpathie a tendre à la conſeruation d'icelui, que quoy que leurs operations ſoyent differantes: Neantmoings on voit, qu'elles ſe raportent tous-jours à ce meſme but. Et ceſt

l'excelence de noſtre eſtat François, & ce qui l'a maintenu ſi long temps : car de tant qu'il s'eſt trouué mieux edifié, d'autant plus a il eſté capable de l'injure du temps. Il n'y a point eu Royaume au monde, qui ait ſubſiſté en ſon entier plus longuement, que le Royaume de France : auſſi ny en euſt il jamais de mieux inſtitué. Que s'il s'en trouue, qui ont longuement duré: c'eſt ſelon qu'ils approchent plus, ou moings de ceſte belle inſtitution harmonique. La Republique de Veniſe (qu'õ recognoit eſtre Ariſtocratique) à longuement duré. Mais auſſi, on peut, dire, que ceſte petite figure, qu'elle a de Monarchie en ce qu'elle à vn Duc ayant authorité, & Majeſté par deſſus tout autre perſonne : luy à de beaucoup prolongé ſa vie. Et ſi on remarque, que les bourgeois de Veniſe ſe ſont illuſtérs de la grandeur de leur Republique : on trouuera que c'eſt en aneantiſſant la dignité de ceux, qu'ils ont aſſubiectis : effaçant entr'eux toute qualité de Princes, Ducs, Contes, Marquis, & autres degrez de la Nobleſſe, qui ne peuuẽt

compartir soubs telle Republique, ou pour le moings y auoir lustre. Et si on voit la ville de Venise riche, on trouuera que c'est par l'apauurissemẽt des subjets d'icelle: car la richesse, force, & puissance de tels Senats, conciste aux moyẽs qu'ils ont entre leurs mains seulement: la ou la richesse, puissance, & force de nostre Prince conciste principalement en la richesse, & forces des subjets. Car la forme de l'estat porte ceste correspondãce, que lors que les subjects sont riches, le Prince est riche: & lors que le Prince est riche, les subjects le sont aussi & peut on à bon droit dire qu'il ny a point d'estat, en l'Europe, ou la subjection soit plus douce, qu'en l'estat de France: car la subiection de France, est la subjection d'vn bon pere, qui donne à ses enfans toute honneste liberté. Et si aujourd'huy la France estoit en son bon estat, le peuple y auroit plus de soulagemẽt, qu'en republique du monde, & la Noblesse y auroit autant de lustre: auec ce que le chemin demeure ouuert à toutes personnes de ver-

tu, &

tu, & merite: de paruenir aux plus hauts degrez de dignité, & d'honneur, en la profession des armes, & des lettres. En vne republique Aristocratique, le plus grand honneur, ou l'homme de guerre puisse paruenir, c'est d'estre chef d'vne armée, soubs l'authorité du Senat, & gouuerneur de quelque prouince: Et en France, l'homme de guerre peut plus aisement paruenir à estre chef d'armée, soubs l'authorité du Roy: qui a plus de Majesté, & à auoir gouuernements de prouinces. Si l'homme de lettres peut esperer en vne de ces republiques, de paruenir à l'administratiõ de la justice, & police: & d'auoir les premieres charges aux negoces. Il n'en sçauroit auoir de si honnorables, que d'estre Chancelier de France, ou premier President en vne Court de Parlement, ou Conseiller au conseil d'Estat du Roy: & d'estre employé aux grandes Ambassades vers les Rois, & estats estrangers: & autres telles dignitez, que la France semble distribuer prodigalement, sans mettre en conte la vocation Ecclesiastique. En vn estat Aristocra-

tique, le plus grand bien que y puisse estre, c'est que la justice soit equitablement renduë à toutes personnes: en & l'estat de Frãce, la justice y est autant ouuerte à vn chacun, qu'en estat du monde: & les formes pour la distribution d'icelle autant bien instituées: que s'il y a maintenant de la corruption, ce n'est pas de la nature du subject: vn bon remede y peut aporter l'amendement requis. En somme si nous considerons de pres toutes les particuliaritez, qui sont en la disposition de l'estat François: nous trouuerons en fin que cest la plus belle institution d'estat, qui soit en la Chrestienté. Et n'est que dommage, que ce temps miserable de diuision empesche l'aise, bon repos, & soulagement que nous pourrions prendre soubs vn si fauorable abry: lequel je m'asseure, sera remis en son bon estat bien tost. Et ce qui faict que je me le promets si aisement: cest pour deux raisons principalles. La premiere recognoissant que Dieu, en ce temps despraué, nous a susçité vn Prince vertueux, propre à restaurer les deffaillances, que nous y voyons: La

derniere, remarquant la compoſition naturelle de l'eſtat de France, qui requiert que l'adminiſtration accouſtumée y ſoit obſeruée, ou qu'elle ſoit entierement repeuplée de nouueaux hommes. (A quoy Dieu mercy nous ne voionspas les choſes preparées) car au reſte toute perſonne naiſſant en France de trois qualités qu'il y a en porte naturelemẽt vne: aſſauoir ou la qualité de Prince ou laqualité de nobleſſe, ou la qualité plebliẽne. Leſquelles trois qualités cõpatiſſent ſous la forme de l'eſtat de France, mieux qu'en tout autre eſtat Royal qui ſoit & ne ſçauroient cõpartir en autre forme de repuplique. Que ceux doncques, qui s'employent à la ruyne de ceſt eſtat, cõſiderent de quel edifice ils ſe rendent les deſtructeurs: combien mal a propos ils s'y peinent: & combien de blaſme, & de coulpe ils encourent en vne ſi pernitieuſe entreprinſe. De laquelle je prie Dieu les deſtourner: nous amenent à vn bon, & tranquille repos: & à tel eſtat, que ſon honneur, & ſa gloire requierent.

FIN.

QVATRAIN.

Ioüant la Ligue aux francs, fonçoit à toutes belles,
Ne penſant le jeu gros de joüer aux merrelles:
Mais en fin il luy faut joüer au Landsknet,
Qui luy emportera ſa reſte tout au net.

LA FRANCE

ALLANT A L'ORACLE POVR L'ENQVERIR DE LA CAVSE DE SON MAL & des esperances qu'elluy peuuent rester d'en estre deliurée.

O! O Racle exalté par dessus tous Augures.
Et qui es predisant toutes choses futures
Qui peux soudre tout doubte, & sur vn point fatal
Peux descourir d'où vient & le bien & le mal:
I'ay mon recours à toy dolente & affligée,
Parmy tant de malheurs & desastres plongée:
Je te supply dy moy d'où ce mal peut venir?
Afin que par remede y puisse subuenir.

L'ORACLE RESPONDANT.

France as tu point apris qui fut cause fatale,
Des miseres, de Troye & sa ruyne toutalle:
Ce nom n'est point estaint, le subiect qui le tient,
Te cause par destin tout le mal qui te vient.

LA FRANCE A L'ORACLE.

Tu semble m'adresser à ce seul instrument
Duquel on s'est seruy pourtant de maux me faire:
Mais qui sont les Autheurs ne me les veuille taire.
L'instrument sans moteur n'a point de mouuement.

L'ORACLE.

Les Auteurs tu bien, cognoistre aiseement
Car nul des déguisez ne joue en personnage
Et ceux à déguiser ne jouent que la rage.
Ce déguiser pourtant s'est fait tragiquement.

LA FRANCE.

De vray j'ay veu n'aguieres vn déguiser tragic.
Qui me resiouyt plus que ce qu'en reste vif,
Mais qu'ōt ces enrages? àquoy est-ce qu'ils tendēt?
Qu'a esté leur desseins? & à quoy ils pretendent.

L'ORACLE.

Ils recherchent l'estat la Couronne le Lis,
Comme boucquets qu'on voit pour s'auācer cueillis.
Les lis dernier n'auront: ains les deux qui precedēt.
Sans debouter ceux la qu'à ton maintient procedent.

LA FRANCE.

Ta responce ambigue. O Reuerant Oracle
Semble me mettre en doubte, esclaircis plus auant.

Ay je point esperance ainsi que si deuant.
D'vn mien liberateur surmontant tout obstacle?

L'ORACLE.

Hector le preux guerrier fust fier aut temps antiẽ,
(O France qui te plains.) Et comme vn lyon Hues.
Duquel par droit lignage as vn descendant sien.
Voire pris qu'il ne soit yssu du sang Troyen.
Il est pour te remettre & autres despourueues.

LA FRANCE.

Me voila consolée il me reste à sçauoir.
Quãd est-ce que des maux dõt ie me voy chargée
Ie seray tout à faict deliure & soulagée,
Et quãd pourra mõ peuple en bonne paix se voir.

L'ORACLE.

Ta terre des rains à, en ses rains l'or demeure:
Mais à lors que sans rains l'or seul demeurera,
Adonc viendra le temps sinon de meilleure heure,
Qui d'vne vraye paix la joye te donra.

LA FRANCE PRENANT CONGE.

Ainsi puisse aduenir tout ce que tu predits,
Oracle plus exquis que ne feut le Delsiqué:
Ainsi puisses sonnant d'vne voix magnifique,
Predire la ruyne à trestous les maudits.

FIN.